



APPEL A RECONNAISSANCE DES PROJETS TERRITORIAUX DE DEVELOPPEMENT ET AGENDAS 21 LOCAUX



- Dossier de candidature -

Session 2012

Document de synthèse

Agissons ensemble et faisons de Poussan, un territoire durable!



SOMMAIRE

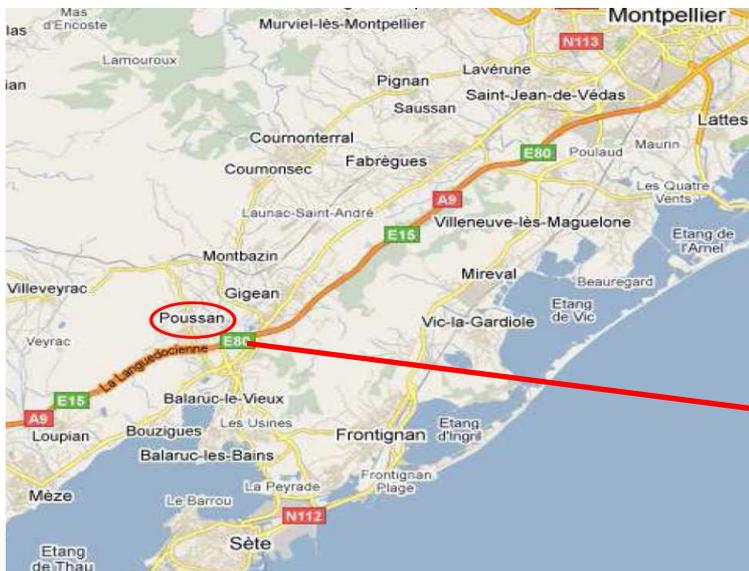
1. LE CONTEXTE DU PROJET.....	2
1.1. Le contexte communal.....	2
1.2. La motivation pour un Agenda 21.....	3
1.3. L’articulation avec les autres projets structurants et les démarches des territoires voisins.....	4
2. LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL	6
2.1. La méthode utilisée	6
2.2. Synthèse du diagnostic	7
3. LES CHOIX STRATÉGIQUES.....	16
4. LES MODALITÉS D’ÉLABORATION DU PROJET	19
4.1. Le déroulement de la démarche	19
4.2. L’organisation et la mobilisation des services et partenaires	21
4.3. La participation de la population et des acteurs.....	22
5. L’ORGANISATION, LE PILOTAGE ET L’ÉVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE L’AGENDA 21 LOCAL.....	25
5.1. le Pilotage	25
5.2. Implication de tous dans la démarche.....	26
5.3. Le suivi opérationnel.....	27
5.4. L’évaluation : un dispositif d’amélioration continue.....	28
6. LES ELEMENTS PARTICULIERS DU PROJET	29
7. L’ÉTAT ACTUEL DU PROJET ET SON AVANCEMENT	31
8. LES AUTRES PROJETS PHARES COMPLÉMENTAIRES DE LACOLLECTIVITÉ	32
ANNEXES.....	33

1. LE CONTEXTE DU PROJET

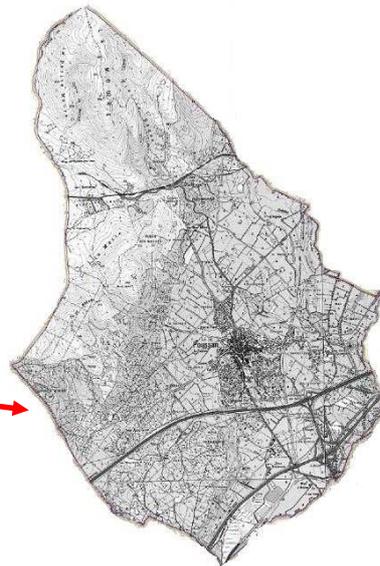
1.1. Le contexte communal

Poussan est un village languedocien du sud du département de l'Hérault situé sur le bassin de l'étang de Thau. Il s'étend sur une superficie d'environ 3000 hectares à 13 km de Sète et 30 km de Montpellier accessibles directement par les Routes Départementales D613, D600 et l'autoroute A9.

Les communes limitrophes sont : Montbazin, Gigean, Villeveyrac, Loupian, Bouzigues et Balaruc-le Vieux.



Source : Google maps



Source : DREAL Languedoc Roussillon

Poussan est à un tournant de son histoire. Il y a 15 ans, c'était un village viticole de trois mille habitants. Aujourd'hui sa forte croissance démographique est en train de le transformer en bourg-centre de plus de 5 000 habitants. C'est un atout nouveau qui ne cache pas cependant la forte diminution de la place de la viticulture dans son économie. Il était donc indispensable, face à cette profonde évolution, qu'il bâtisse en profitant de ses nouveaux atouts, un véritable projet pour faire face aux défis sociaux, environnementaux et économiques que ce nouveau contexte impose.

1.2. La motivation pour un Agenda 21

Dès 2008, l'équipe municipale actuelle s'est engagée dans le cadre de son programme électoral, à mettre en place un Agenda 21. Le projet est né de la réflexion du Maire et de certains élus sur la construction d'un projet de territoire partagé durable, permettant de gérer et protéger les richesses, et maîtriser les différents enjeux auxquels la commune doit et devra faire face.

L'équipe municipale a souhaité faire de ce projet **un projet de développement durable**, intégrant les exigences de respect de l'environnement, d'équité sociale et de réalisme économique, déclinant ainsi localement un **Agenda 21** pour la commune.

En effet, l'Agenda 21 Poussanais se veut un outil politique et stratégique de prospective territoriale. La commune connaissant une forte croissance démographique et bénéficiant en même temps d'un patrimoine naturel et culturel très riche, l'engagement d'une réflexion sur le développement durable de la commune n'en est que plus nécessaire. La démarche Agenda 21 doit être un fil conducteur pour l'aménagement du territoire dont l'objectif est d'éviter les pièges d'un développement anarchique.

A cette volonté municipale s'ajoutent de nouvelles attentes des citoyens en termes de qualité de la vie, d'économie de proximité, de respect des paysages, de maîtrise de l'urbanisme ainsi qu'une réglementation de plus en plus stricte dans ces domaines.

De plus, cette volonté d'inscrire le territoire dans une démarche durable est encouragée par le Département de l'Hérault et la Communauté de Communes Nord du Bassin de Thau qui mènent également à leur échelle, cette même démarche.

En janvier 2009, le lancement de la démarche était voté en Conseil Municipal et permettait de mettre en place son organisation.

Afin de se donner les moyens d'élaborer l'Agenda 21, Pierre Mariez, adjoint au maire s'est vu confier une délégation au Développement Durable et à l'Agenda 21 et un poste de chargé de mission Développement Durable a été créé.

Par ailleurs, afin de bénéficier des retours d'expériences d'autres collectivités et de s'inscrire dans des réseaux d'échanges, la Ville a adhéré en 2009 au réseau départemental des Agenda 21 et participe régulièrement aux ateliers du réseau ainsi qu'aux échanges organisés par le Comité Régional Agenda21

Pour définir ce projet, elle a décidé de lancer en mars 2009 **une démarche participative** impliquant les habitants, associations et professionnels de la conception à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet avec un triple objectif :

- Fédérer les énergies de la population et de tous les élus autour d'une vision partagée de l'avenir du village
- Bénéficier de l'effet de synergie entre les activités et les projets qui se développeront dans le village, qu'ils soient portés par la municipalité, les professionnels, les associations ou les habitants
- Consolider l'expression citoyenne et la démocratie

1.3. L'articulation avec les autres projets structurants et les démarches des territoires voisins

L'Agenda 21 de Poussan s'inscrit dans le cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable et Agenda 21 et est élaboré en complémentarité avec les démarches de développement durable existantes ou en cours :

- la Région Languedoc-Roussillon: Agenda 21 et Plan Climat Territorial adopté en 2009
- le Conseil Général de l'Hérault: Agenda 21 adopté en 2003
- la Communauté de Communes du Nord du Bassin de Thau: Agenda 21 adopté en 2011
- les communes de la CCNBT: 6 communes en engagées dans une démarche Agenda 21

Plus concrètement, l'articulation avec les autres démarches se fait à deux niveaux :

Au niveau de la Communauté de Commune du Nord du bassin de Thau

Les villes constituant la CCNBT sont : Poussan, Montbazin, Villeveyrac, Loupian, Bouzigues, Mèze. Les six communes de la CCNBT ont engagé une démarche Agenda 21, les adjoints référents sur le développement durable de chacune des villes engagées dans un Agenda 21 se retrouvent régulièrement lors des commissions inter-communales. Afin d'assurer la cohérence entre Agendas 21 communaux et intercommunal, les chargés de mission Agendas 21 des six communes de la Communauté de Communes du Nord du Bassin de Thau se réunissent régulièrement et disposent d'un réseau d'échange à leur disposition afin d'échanger sur leurs projets respectifs.

A noter également que l'avis de la DREAL a été régulièrement sollicité pour chaque étape importante de l'élaboration de l'Agenda 21 Poussanais. Ce point de vue extérieur a permis à la commune de s'interroger régulièrement sur la démarche, afin qu'elle soit la plus cohérente possible.

Au niveau du Réseau Départemental des Agendas 21

Ce réseau est animé par le Conseil général de l'Hérault et rassemble les techniciens en charge des Agendas 21 et est aussi ouvert aux autres démarches de développement durable sur le territoire héraultais.

C'est un lieu d'échange et de partage d'expériences. Des rencontres thématiques sont également organisées, avec l'appui d'intervenants extérieurs ou d'experts, et sont ouvertes à tous les acteurs du territoire intéressés par le sujet (par exemple, la question de l'agriculture et des circuits courts, ou encore de l'éco responsabilité) ; l'échange sur les bonnes pratiques et les retours d'expériences dans le département et hors département :

- la participation à la sensibilisation des acteurs (élus, techniciens, citoyens)
- la participation à la montée en compétences des acteurs
- la valorisation des expériences innovantes et démonstratives
- la mutualisation des ressources

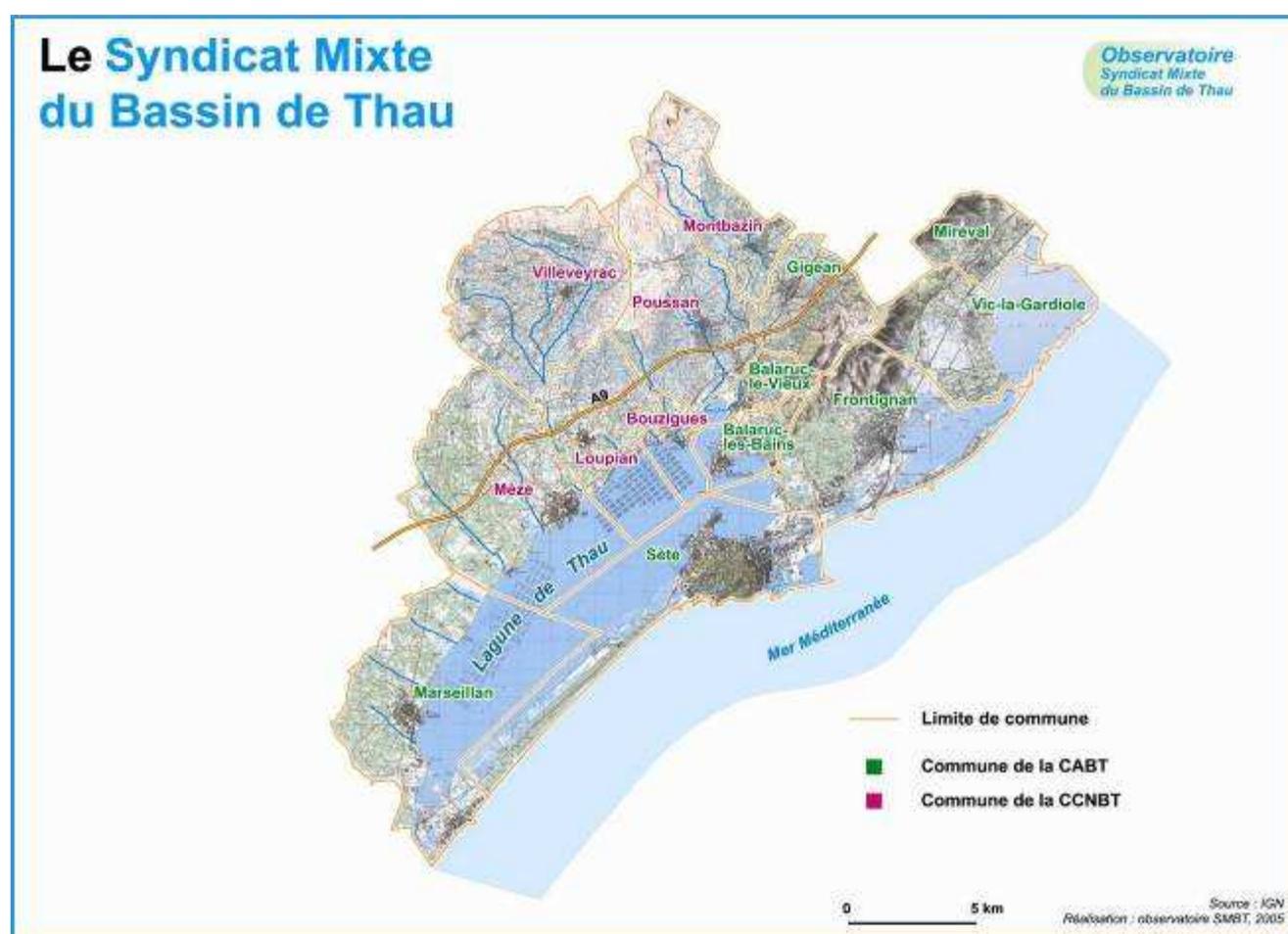
Comme il est évoqué dans les motivations de la commune, celle-ci est engagée dans de nombreux projets visant le développement durable et le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** a fixé comme orientation de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : « La maîtrise de son développement pour concilier croissance raisonnée et maintien d'une identité languedocienne »

La Commune fait partie du **Syndicat mixte du Bassin de Thau** qui regroupe 28 communes. Le Pays porte 2 compétences :

- une sur le développement local qui consiste à réaliser des stratégies partagées et développer des projets
- une sur l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du SCOT du Bassin de Thau

Dans le cadre de la réalisation du **Schéma de COhérence Territoriale du Bassin de Thau**, les référents Agendas 21 sont également invités aux ateliers thématiques.

Une Commission « Information, Communication et Agendas 21 » a de plus été créée dans le cadre du **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de Thau**



2. LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

2.1. La méthode utilisée

Le diagnostic a permis de dégager les enjeux de développement locaux, servant de base au projet.

Le diagnostic est dit « participatif », car dès cette étape, acteurs locaux et population ont été concertés :

Le recueil de données s'est appuyé sur plusieurs sources et méthodes d'investigation :

Recueil des perceptions citoyennes :

- Enquêtes écrites auprès de la population, associations, des agents municipaux, élus en 2009
- Un atelier diagnostic le 26 mai 2010



REUNION DE CONCERTATION

Diagnostic territorial partagé

*Agissons ensemble
et faisons de Poussan un territoire durable.*



**Mercredi 26 mai 2010,
20 heures, salle Jean Théron**

Présentation du diagnostic :
Poussan et le développement durable

Validation des pistes d'actions prioritaires



Le service Agenda 21 a recensé les données disponibles à la Mairie : données quantitatives et qualitatives, études réalisées pour la commune, statistiques les plus récentes, dossiers sur les projets en cours...

Les différents acteurs et personnes ressources du territoire ont été contactés pour l'apport d'informations complémentaires : Office de Tourisme, Communauté de communes, Chambre d'agriculture, Chambre de commerce,... ; afin de garder une cohérence pour le projet.

Le diagnostic, engagé en avril 2010, est structuré de façon thématique, travaillé en fonction des 13 thématiques du cadre de référence des projets territoriaux de développement durable.

- | | |
|--|--------------------------------|
| - Présentation du territoire | - Energie |
| - Urbanisation et aménagement de l'espace | - Environnement |
| - Développement économique et Attractivité du territoire | - Patrimoine culturel matériel |
| | - Vie communale action sociale |

Le diagnostic définit donc pour chaque thématique les éléments déterminants du territoire communal et l'état des connaissances sur le territoire. Une liste des différents partenaires investigués a été renseignée pour chaque thème, permettant d'identifier leurs compétences.

Ceci permet d'avoir une vision partagée de la commune, sur nos Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces en termes de développement durable.

Le diagnostic a fait l'objet d'une présentation au comité de pilotage le 25 mai 2010, qui a permis de compléter, corriger les éléments des synthèses et valider globalement le document.

2.2. Synthèse du diagnostic et des enjeux

Lors du premier atelier de concertation portant sur le diagnostic, à la suite de l'introduction, le CPIE (Emilie Varraud) a animé la séance de travail portant sur le diagnostic territorial.

Les participants se sont répartis en 5 groupes travaillant sur 2 thématiques chacun :

- | | |
|---|--|
| 1. Transport et déplacement | 7. Culture, Sport et Loisirs |
| 2. Organisation et aménagement de l'espace urbain | 8. Valorisation du patrimoine, Tourisme |
| 3. Environnement | 9. Gestion des risques et des nuisances |
| 4. Action sociale, santé | 10. Lutte contre les changements climatiques |
| 5. Développement économique | |
| 6. Démocratie locale, gouvernance territoriale | |

Il s'agit de thèmes généraux permettant de faire un constat global de la situation à Poussan. Quelques pistes de réflexion étaient proposées aux habitants à travers une analyse AFOM (Atouts Faiblesses Opportunités Menaces). Ces premiers éléments proviennent des conclusions des enquêtes réalisées, auprès de la population, des élus, associations et agents municipaux, et des éléments du diagnostic.

Il appartenait au groupe de valider ou non ces hypothèses, de les modifier ou d'en proposer de nouvelles.

❖ Enjeux du territoire

Poussan dispose d'une situation géographique attractive de par sa proximité avec les agglomérations Montpelliéraine et Sétoise.

La commune dispose d'un paysage de qualité dont l'empreinte rurale est encore fortement présente.

La population de Poussan a fortement augmenté ces dernières années. Cette tendance s'accélère depuis 1999. Cette augmentation est principalement due à l'installation de nouveaux arrivants. On observe un vieillissement de la population, l'arrivée de populations nouvelles concernant une part importante d'actifs en fin de carrière.

La structure de la population est diverse et équilibrée, tant en termes de catégories socioprofessionnelles qu'en termes d'âge.

Administrativement, Poussan est parfaitement intégré à deux entités territoriales, CCNBT et SMBT. Ceci constitue une opportunité en termes de développement équilibré et de cohérence des projets territoriaux.

Le diagnostic complet est disponible sur le site de la mairie et a été transmis au ministère

Enjeux :

- La commune doit réussir à gérer son attractivité afin de ne pas mettre à mal son paysage, son identité rurale et la disponibilité en ressources naturelles.
- Poussan doit adapter progressivement l'aménagement de son territoire, ses équipements, logements... aux prévisions de croissance démographique.
- L'offre en logements et en services doit être la plus adaptée possible à la population (âge, catégorie socioprofessionnelle) actuelle et future.
- Les effets indirects de la croissance doivent également être pris en compte. Ainsi, l'accroissement des déplacements sur la commune doit être intégré aux réflexions communales et intercommunales.

Transport et déplacements	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Offre de transport en commun importante vers Montpellier, Sète• Nombreux chemins ruraux, sentiers• Présence d'une piste cyclable• Bonne desserte de Poussan, accès aisé à des infrastructures routières d'importance (D2, D119, A9)	<ul style="list-style-type: none">• Problèmes de circulation, encombrement aux heures de pointe, étroitesse de certaines voies...• Offre de transport en commun qui ne suffit pas vers les communes avoisinantes (Mèze...)<ul style="list-style-type: none">• Stationnement anarchique, voitures « ventouses », manque de places de parking• Insécurité routière, problèmes de partage de la voirie, omniprésence de la voiture en centre• Problème de visibilité à cause de véhicules encombrants (pas de places spécifiques)• Manque de trottoirs, de zones piétonnes et de pistes cyclables (efforts à poursuivre)• Cars surdimensionnés (même véhicule pour fréquentation scolaire et ligne régulière) Pas de transport en commun en site propre: même temps pour circuler en bus et en voiture
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">• Développement de pistes cyclables vers centre ville pour une utilisation plus quotidienne• Réseau vert départemental (liaison vers Thau en cours)• Développement des modes de transport doux : covoiturage, navette électrique, pédibus... Politique de sécurisation des voies (ralentisseurs, giratoires...)• Création de parkings extérieurs• Efforts à faire en termes de sensibilisation et de répression pour incivilité routière et pour utilisation plus quotidienne des pistes cyclables	<ul style="list-style-type: none">• Omniprésence de la voiture (poids des habitudes et extension urbaine)• Utilisation des pistes cyclables simplement pour les loisirs• Nouveaux parkings saturés en heures de pointe• Incivilité routière qui perdure

Organisation et aménagement de l'espace urbain	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Attrait du centre ville, architecture typique • Patrimoine bâti de qualité ; nombreux sites classés et inscrits 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque espaces verts, jardins publics • Esthétique urbaine : aspect délaissé de certains quartiers • Surdensité en centre ville (transformation de maisons familiales en plusieurs appartements) Pas de création de parkings automatiquement car pas de déclaration systématique de transformation si la façade n'est pas modifiées ou s'il ne s'agit pas d'un garage • Omniprésence de la voiture
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Projet de réhabilitation de la circulade : désengorgement des voies, sécurisation pour mobilité piétonne, plantation d'arbres... • Développement d'une politique de rénovation de l'habitat (certains logements ne sont plus adaptés au mode de vie actuel) • Réalisation de placettes publiques • Fleurissement des voies, plantation d'arbres..., utilisation espaces verts situés autour du stade • Développement d'espaces verts avec gestion raisonnée, plantes méditerranéennes... 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de connexions entre les quartiers • Manque d'espace pour création espaces publics • Encombrement automobile (augmentation population, dévalorisation de l'espace)

Environnement	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Richesse du patrimoine naturel, marqueur identitaire du territoire. Reconnaissance de cette richesse : présence de zones Natura 2000, ZNIEFF... • Paysage de qualité, hétérogène : zones humides, ruisseaux, garrigues, plaine agricole... • Création d'une brigade verte intercommunale • Présence d'espèces rares, endémiques • Attrait de la plaine agricole, cadre rural • Circuit pédestre – découverte (écologiste de l'Euzière) • Projet de vendange par les jeunes • Intégration dans le PLU des problématiques environnementales: Plan d'Aménagement et de Développement Durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de connaissances sur la biodiversité communale, sur l'état des cours d'eau... • Manque de mise en valeur de la nature (sentiers pédagogiques...) • Incivilité : présence de déchets en garrigues, quads et autres engins moteurs • Problématique des permis de construire en zones inondables

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Plantation de jachères fleuries pour préservation de la biodiversité (refuge, nourriture pour insectes pollinisateurs et petits mammifères) • Projet de plantation d'arbres et arbrisseaux en garrigue avec les scolaires (mois de Novembre) Prévoir le suivi selon plantation • Opportunité d'entretien par particuliers + sensibilisation obligations élagage... • Développement de projet (associant la population) pour l'amélioration des connaissances et préservation de la biodiversité communale • Nettoyage garrigues • Récupération des eaux de pluie 	<ul style="list-style-type: none"> • Extension urbaine, pression foncière • Cabanisation • Déclin de l'activité agricole

Action sociale, santé	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Structures existantes : Centre Communal d'Action Sociale, restos du cœur, secours populaire, téléthon • Réalisation de conférence sur la santé • Banque alimentaire, permanences aide sociale, MLI, Sécurité sociale, assistante sociale... • Activités pour les personnes âgées : cinéma, repas des séniors... Conseil Général: assistance personnes âgées • Activités du service enfance-jeunesse: CLAE, ALAE-ALSH, crèche... • Présence importante de professionnels de santé: • Relative mixité sociale des quartiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Efforts encore à fournir pour l'intégration dans la société des personnes fragiles (handicapés, personnes âgées..) aménagements à améliorer (trottoirs...) • Manque de manifestation de coopération internationale et intercommunale (faisabilité niveau international?)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'actions de solidarité • Rencontres intergénérationnelles à renforcer (carnaval...) • Développement de fêtes de quartiers... pour intégration de tous (à l'échelle de Poussan) • Développement de projets d'insertion (efforts déjà fournis – développement d'actions de la part des citoyens), emploi solidaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Vigilance contre l'exclusion de certaines catégories (personnes âgées, fragiles, handicapés ...)

Développement économique	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Activité commerciale en centre ville • Position géographique de Poussan qui est un atout majeur (proximité des agglomérations de Sète et Montpellier, géographique et fonctionnelle, proximité du bassin de Thau) • Offre de biens et de services 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'une identité économique locale • Manque d'une filière bio • Absence d'une économie sociale et solidaire • Manque d'emplois, taux de chômage encore important
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Développement filière locale courte • Développement de ZAE/ ZAC en cours (contraintes réglementaires retardant) • Projets pour l'aide à la création d'entreprises • Intégration au réseau hydraulique BRL Aqua Domitia (irrigation eau brute), réhabilitation de ces zones pour accompagnement changement et diversification des pratiques – trouées vertes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépendance vis-à-vis de Montpellier et Sète (atout) • Déclin de l'activité agricole/ viticole (construction autoroute)

Démocratie locale/ Gouvernance territoriale	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Vie associative importante (nombreuses associations), participation citoyenne (bénévolat...) • Engagement Agenda 21 dont la base est la concertation entre tous les acteurs du territoire (signature d'une charte du réseau départemental des Agendas 21) • MJC (conférences, expo) 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation des jeunes et moins jeunes! • Absence de tableaux de bord transversaux permettant l'intégration des principes de développement durables dans tout projet • Manque de manifestation autour du développement durable, pas d'association à but environnemental • Communication municipale sur les projets, l'état d'avancement... • Manque de participation citoyenne
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un conseil municipal des jeunes • Ateliers de concertation Agenda 21 • Objectif de transversalité des actions (inscription des principes du développement durable dans tout projet) • Développement de manifestation regroupant plusieurs associations et la Municipalité autour du développement durable • Communication, sensibilisation à développer 	<ul style="list-style-type: none"> • Non engagement des citoyens (lassitude des participants aux ateliers Agenda 21) • Manque de communication autour des actions

Culture, sport et loisirs	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Complexe sportif développé • Animations culturelles nombreuses (attractivité de l'activité Théâtre – Strapontin, MJC, expositions Foyer des Campagnes...) • Identité culturelle forte, traditions présentes Présence jardin public, foyer des campagnes, halles 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation au développement durable pas assez développée • Manifestations simultanées, pas de calendrier pour empêcher le chevauchement • Manque d'ouverture intercommunale et sur le Monde • Manque d'intégration activité Ball trap • Isolement place de la Mairie, pas assez visible, pas effet place publique (manque d'utilisation du parking)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Développement de manifestations pluridisciplinaires, concertation entre association pour organisation des manifestations • Création d'un parcours de santé • Création d'équipements intercommunaux (piscine...) • Meilleure utilisation garrigues (balisage en cours par CCNBT: 1 sentier pédagogique par commune), Améliorer et développer les visites guidées 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités non accessibles à tous • Non ouverture intercommunale, repli sur Poussan (efforts déjà réalisés, développer l'ouverture vers l'extérieur)

Valorisation du patrimoine/ Tourisme	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Patrimoine historique et naturel riche, attrait de la ville et marqueur identitaire • Position géographique (Sète, Montpellier, Thau) favorable • Présence d'un camping, gîtes, chambres d'hôtes • Attrait visites nocturnes, présence des touristes bassin de Thau 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'une politique touristique • Sentiment de perte du caractère rural, de village • Manque d'hôtels...
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique intercommunal • Communication, engagement d'une réflexion entre habitants, associations, commerces, municipalité pour le développement de l'offre touristique • Développement de l'offre d'hébergement 	<ul style="list-style-type: none"> • Non fréquentation touristique • Manque d'espaces d'accueil, • Pas de réelle vocation touristique • Tourisme simplement saisonnier

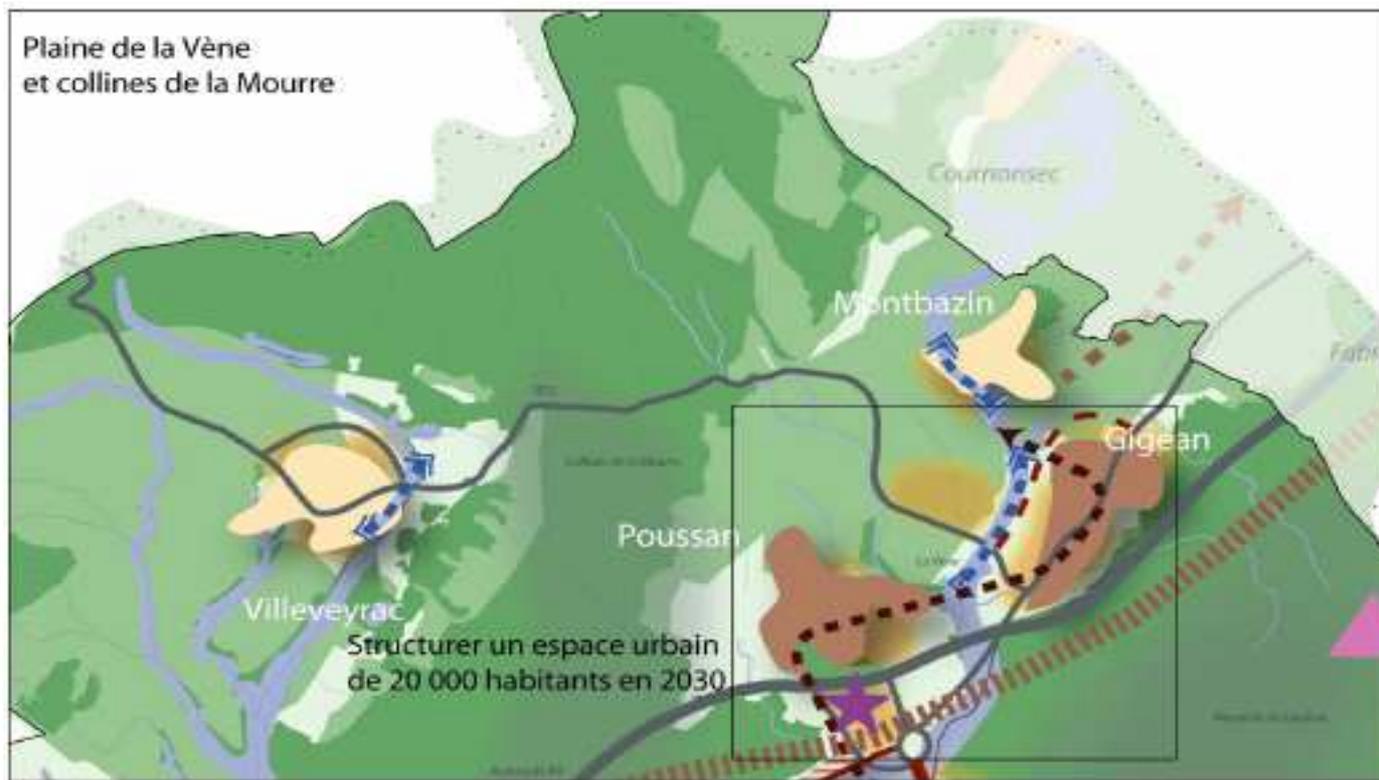
Gestion des risques et des nuisances	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> Faiblesse des risques naturels et technologiques Mise en place du tri des déchets, relativement respecté par les habitants Présence agents de la Police Municipale Communication sur risque (vol...) Disponibilité ambassadrices du tri 	<ul style="list-style-type: none"> Nuisances sonores A9, 2 roues... Antennes relais Nuisances olfactives (lagunage) Sentiment d'insécurité (vols...) Problèmes de propreté (– Vigipirate, présence de mégots à proximité des bars, chiens errants...) Problématique de l'accès aux nouveaux quartiers pour le nettoyage Efforts à poursuivre sur la communication autour du tri des déchets et du respect de la propreté, manque de points d'apport, point verre vite rempli. Manque de rigueur CCNBT (ramassage, propreté proximité zones d'apport)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des aléas dans les documents d'urbanisme Sensibilisation des habitants aux risques, respect tri ... Projet amélioration de la propreté (mise en place de poubelles dans le centre...) Sensibilisation des commerçants 	<ul style="list-style-type: none"> Persistance du sentiment d'insécurité Incivilité grandissante (tri des déchets, heure sortie des déchets, propreté, bruit...)

Lutte contre les changements climatiques	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> Impulsion municipale: mise en place de panneaux solaires sur le toit de la Mairie Présence de trois éoliennes sur le territoire communal (Production// estimations?) 	<ul style="list-style-type: none"> Manque d'information des habitants (secteur énergie, gestes quotidiens.) Manque de formation des utilisateurs des équipements communaux (associations, personnel communal...)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'éco-quartiers (efficacité énergétique, mixité sociale) Réflexion pour le développement d'une politique énergétique communale (éclairage public, économies d'énergie...) Opportunités de financements (ADEME, Etat...) Formation du personnel communal aux économies d'énergie en projet Développement parking covoiturage bretelle autoroute 	<ul style="list-style-type: none"> Coût de la mise en place du photovoltaïque pour les particuliers Manque de marge de manœuvre de la commune (manque de moyen, durée des opérations, manque d'espace) Persistance dans une sur-utilisation de la voiture Consommation espaces par les fermes photovoltaïques

26 Enjeux locaux identifiés

1. Rendre le centre de Poussan plus convivial (placettes, végétation...)
2. Développer la mixité du logement
3. Limiter l'étalement urbain à échelle locale mais également du Bassin de Thau : densifier l'habitat en préservant les espaces naturels
4. Prévoir les équipements et services publics pour les nouvelles zones à urbaniser
5. Répondre au besoin en équipement créé par la croissance démographique
6. Encourager les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle (covoiturage, vélo, transport en commun) pour une utilisation quotidienne et pas uniquement de loisir.
7. Développer la prévention et les sanctions contre l'incivilité routière
8. Organiser un nouveau partage de la voirie
9. Favoriser le maintien de l'agriculture qui contribue à une image de qualité de l'environnement.
10. Accueillir de nouvelles entreprises dans des zones d'activité de qualité
11. Encourager le maintien et le développement du commerce de proximité
12. Travailler sur l'attractivité du centre (notamment à travers le projet de la circulade) et des zones d'activité
13. Faciliter l'accès à l'emploi
14. Améliorer l'attractivité du centre ville en développant : son accessibilité, son architecture, son image et son commerce
15. Encourager les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie
16. Préserver les espaces naturels de l'urbanisation
17. Valoriser le potentiel naturel et paysager
18. Améliorer les connaissances du patrimoine naturel
19. Eduquer et sensibiliser à la protection de l'environnement
20. Encourager les réflexions à échelle du Bassin de Thau
21. Repenser le mobilier urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural: rénovation du bâti, espaces conviviaux
22. Développer le partenariat avec les communes de la CCNBT et du Bassin de Thau afin de créer une stratégie commune en la matière
23. Encourager le dynamisme local (vie associative, culturelle, sportive)
24. Développer l'intégration des populations en difficulté et la solidarité
25. Intégrer les jeunes dans la vie locale
26. Assurer l'exemplarité communale en termes de développement durable

Carte : Enjeux territoriaux de développement durable



CONTENIR ET ORGANISER LE DEVELOPPEMENT URBAIN

Hiérarchiser la croissance urbaine

-  Favoriser le développement urbain dans les sites ayant la meilleure capacité d'accueil
-  Limiter le développement urbain des sites ayant une capacité d'accueil faible

Limiter les consommations foncières

-  Privilégier le renouvellement urbain
-  Prévoir des extensions urbaines limitées (juste dimensionnement et effort de densité)

GARANTIR L'AVENIR D'UNE ECONOMIE IDENTITAIRE

-  Valoriser le potentiel touristique et de loisirs
-  Favoriser le développement d'une économie de rayonnement métropolitain dans quelques sites ciblés

CONSTRUIRE UN TERRITOIRE DE HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE

-  Protéger la trame bleue du territoire
-  Préserver les continuités hydrauliques dans les zones urbanisées
-  Maintenir et conforter l'en-semble des protections existantes
-  Renforcer la protection des espaces naturels et agricoles écologiquement sensibles (ZICO, ZNIEFF, sites inscrits, Natura 2000)
-  Protéger les espaces agricoles, maintenir leur vocation, conforter leur fonction paysagère et environnementale

REORGANISER LA MOBILITE

Réorganiser les déplacements motorisés et l'aménagement des voiries

-  Détourner les flux de transit hors des centres par la création de voies de contournement

Créer un réseau structurant de transport alternatif

-  Mettre en place un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) entre la gare de Sète et Montbazin

Anticiper les effets sur le territoire d'infrastructures programmées depuis l'extérieur

-  Les conséquences du passage de la LGV
-  Le prolongement possible des transports en commun montpellierais jusqu'aux portes du territoire

Etat initial

-  Limite du SCOT de Thau
-  Limite du SAGE de Thau
-  Cours d'eau
-  Routes

Source : PADD SCOT de Thau

3. LES CHOIX STRATÉGIQUES

En matière de concertation deux instances ont participé à l'élaboration de l'Agenda 21, la commission des élus et le groupe de citoyens participants. Par ailleurs tous les partenaires ont été invités à prendre part à la réflexion prospective du projet.

La définition des orientations stratégiques s'appuie sur les principaux enjeux définis par le diagnostic partagé et par les 5 finalités du développement durable. Les résultats de ce choix ont ensuite été précisés, approfondis par les apports et propositions élaborés lors des discussions en ateliers de concertations et en commission d'élus.

Le diagnostic a ainsi permis de dégager les enjeux locaux de développement durable, servant de base au projet. Dès cette étape, acteurs locaux et population ont pris part à la concertation nécessaire et servant de base à la réalisation du projet. Les ateliers de concertation ont permis de préciser les priorités locales et donc de faire émerger un projet commun de développement durable en réponse aux enjeux mis en valeur par le diagnostic.

La commission d'élus et le Comité de Pilotage ont permis d'ajuster, d'enrichir et de valider les choix élaborés dans une logique de co-construction. (Validation par le COPIL le 25 mai 2010)

Ce document stratégique témoigne d'un engagement des élus et de l'implication dans une politique volontariste en faveur du développement durable pour l'avenir de Poussan.

6 orientations stratégiques et 13 objectifs déclinés en 23 actions

1 Vers une mobilité plus respectueuse de notre cadre de vie

- Optimiser et sécuriser les déplacements
- Organiser un meilleur partage de la voirie
- Encourager une mobilité alternative à la voiture individuelle

2 Préserver et mettre en valeur notre cadre naturel et rural

- Valoriser le potentiel naturel et paysager
- Eduquer et sensibiliser à la protection de l'environnement

3 Réduire et prévenir les risques et les nuisances

- Assurer la sécurité des biens et des personnes
- Assurer un cadre de vie de qualité aux poussannais

4 Assurer notre développement de manière responsable

- Favoriser l'intégration par l'emploi
- Renforcer l'attractivité communale
- Penser l'aménagement de manière durable

5 Favoriser la cohésion sociale et l'intégration de tous dans la vie locale

- Développer l'offre de loisir, sport et culture
- Favoriser la participation de tous à la vie locale
- Développer la cohésion sociale

6 Assurer l'exemplarité communale (Volet interne)

- Engager une démarche transversale « développement durable »
- Mise en place de l'éco-responsabilité

PROGRAMME D' ACTIONS DE L'AGENDA 21 DE POUSSAN

S
T
R
A
T
E
G
I
E

<p><u>Orientation 1</u></p> <p>Aller vers une mobilité plus respectueuse de notre cadre de vie</p>	<p><u>Orientation 2</u></p> <p>Préserver et mettre en valeur notre patrimoine naturel et rural</p>	<p><u>Orientation 3</u></p> <p>Réduire et prévenir les risques et les nuisances</p>	<p><u>Orientation 4</u></p> <p>Assurer notre développement de manière responsable</p>	<p><u>Orientation 5</u></p> <p>Favoriser la cohésion sociale et l'intégration de tous dans la vie locale</p>	<p><u>Orientation 6</u></p> <p>Assurer l'exemplarité communale</p>
---	---	--	--	---	---

<p><u>Objectifs</u></p> <p>Optimiser et sécuriser les déplacements</p> <p>Organiser un meilleur partage de la voirie</p> <p>Encourager une mobilité alternative à la voiture individuelle</p>	<p><u>Objectifs</u></p> <p>Valoriser le potentiel naturel et paysager</p> <p>Eduquer et sensibiliser à la protection de</p>	<p><u>Objectifs</u></p> <p>Assurer la sécurité des biens et des personnes</p> <p>Assurer un cadre de vie de qualité aux</p>	<p><u>Objectifs</u></p> <p>Favoriser l'intégration par l'emploi</p> <p>Renforcer l'attractivité communale</p>	<p><u>Objectifs</u></p> <p>Développer l'offre de loisir, sport et culture</p> <p>Favoriser la participation de tous à</p>	<p><u>Objectifs</u></p> <p>Engager une démarche transversale « développement durable »</p> <p>Mettre en place de l'éco-responsabilité dans le fonctionnement interne</p>
--	--	--	--	--	---

A
C
T
I
O
N
S

<p>Mise en place d'un carapate scolaire</p> <p>Développer et favoriser le covoiturage</p> <p>Développement des pistes cyclables</p>	<p>Création d'un sentier d'interprétation</p> <p>24 heures la Nature à POUSSAN</p> <p>Jachères fleuries</p> <p>Animations de découverte de notre patrimoine naturel</p>	<p>Gestion de la forêt communale</p> <p>Réhabilitation de la circulade</p>	<p>Préconisations Arrière port</p> <p>Mise en Valeur du Centre Historique/patrimoine</p> <p>Favoriser la prise en compte du DD dans les opérations d'aménagement</p> <p>Développement des chantiers d'insertion</p> <p>Développement et maintien du commerce de proximité</p>	<p>Plateforme des associations</p> <p>Création du Parcours de santé des Baux</p> <p>Ateliers Temps Libres</p> <p>Participation des jeunes à la démocratie locale</p> <p>Accueil des nouveaux arrivants</p>	<p>Développer le solaire photovoltaïque sur le patrimoine bâti communal</p> <p>Ecoresponsabilité de la Mairie</p> <p>Formation du personnel</p>
---	---	--	---	--	---



UN PROJET GLOBAL EN REPONSE A DES ENJEUX LOCAUX

	Finalités du Développement Durable					Orientations stratégiques locales					
	lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	épanouissement de tous les êtres humains	cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	Développer une mobilité plus respectueuse de notre cadre de vie	Préserver et mettre en valeur notre cadre naturel et rural	Réduire et prévenir les risques et nuisances	Assurer notre développement de manière responsable	Favoriser la cohésion sociale et l'intégration de tous dans la vie locale	Assurer l'exemplarité communale
Vers une gestion responsable de l'attractivité de la commune afin de pas mettre mal son paysage, son identité rurale et la disponibilité des ressources naturelles	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Vers l'adaptation progressive de l'aménagement de son territoire et de ses équipements, logements, etc. face aux prévisions de croissance démographique	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Vers une politique énergétique orientée pour une meilleure maîtrise de l'énergie et favorisant le développement des énergies renouvelables	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Vers un encadrement de l'étalement urbain à l'échelle locale mais aussi à l'échelle du bassin de Thau. Aller vers une densification l'habitat en préservant les espaces naturels et en assurant une mixité et un offre d'équipements et de services publics	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Vers le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour une utilisation quotidienne et ainsi prendre en compte l'accroissement des déplacements	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Vers une meilleure sensibilisation sur les comportements responsables pour prévenir les incivilités et vers une meilleure gestion des risques présents sur la commune	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Vers un renforcement et développement de l'attractivité du centre ville en améliorant le niveau de son accessibilité et en préservant son architecture et son patrimoine	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Vers un maintien et soutien au développement du commerce de proximité, vecteur de lien social et atout économique	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Vers une réflexion sur la création de nouveaux emplois et le maintien et le développement des activités présentes pour la communes	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Vers la poursuite des actions de préservation des espaces naturels tout en valorisant leur potentiel en en maintenant une diversité paysagère, marqueur identitaire de la commune	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Vers un renouvellement du mobilier urbain et des équipements de loisirs et une mise en valeur du patrimoine architectural bâti de la commune tout en développant les partenariat avec la CCNBT afin d'avoir une	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Vers un encouragement du dynamisme local, et développer les actions renforçant la cohésion sociale entre les générations et l'intégration des populations en difficultés	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Vers une politique communale en faveur du développement durable en mettant en œuvre l'exemplarité communale	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

4. LES MODALITÉS D'ÉLABORATION DU PROJET

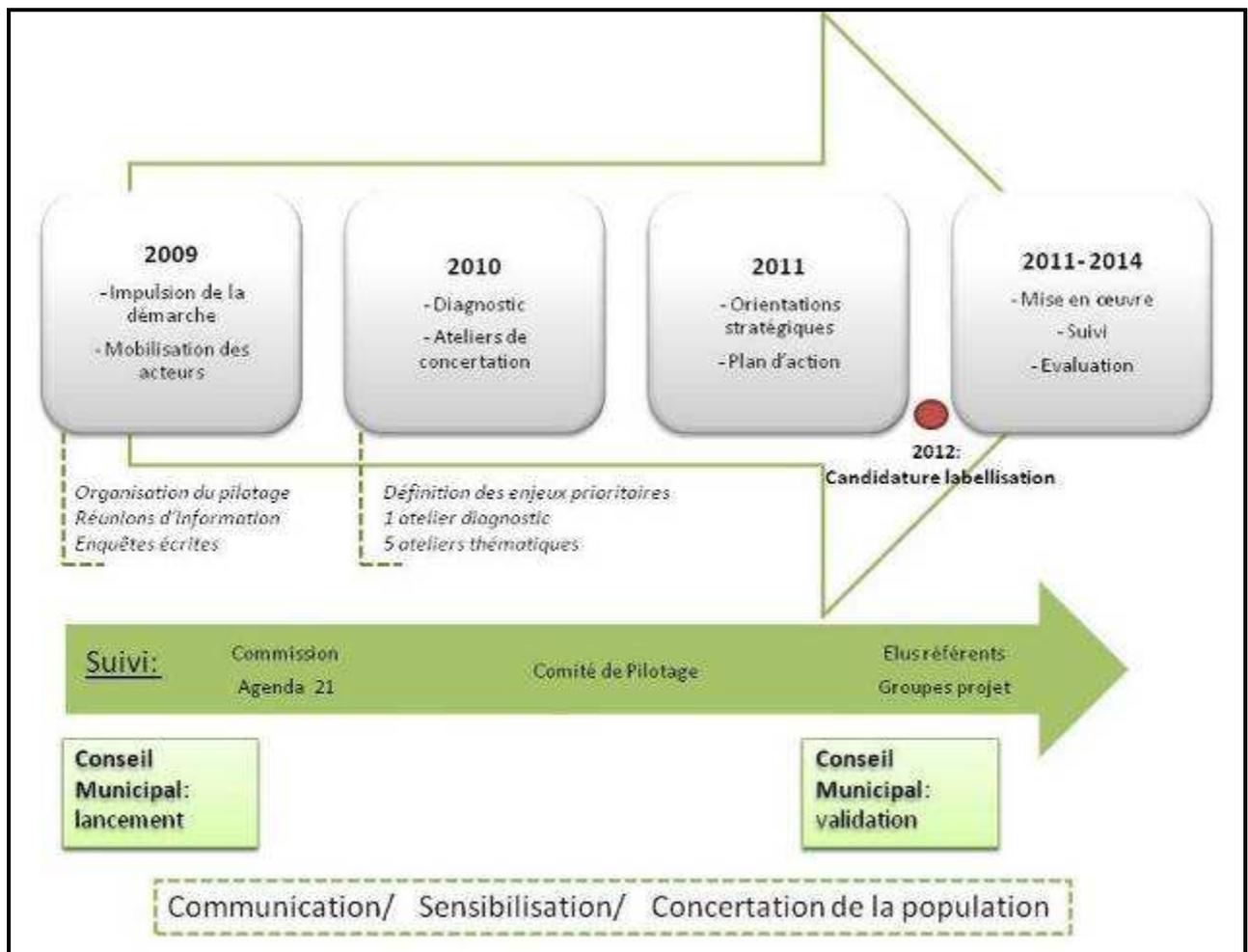
4.1. Le déroulement de la démarche

La réalisation de l'Agenda 21 suit différentes étapes construites en concertation avec les acteurs locaux :

- Impulsion du projet
- Diagnostic
- Choix des orientations, définition de la stratégie
- Elaboration du plan d'action
- Mise en œuvre des actions
- Suivi et évaluation
-

L'Agenda 21 n'est pas une fin en soi. Il s'agit d'un outil évolutif, qui répond à un principe d'amélioration continue.

Il doit ainsi s'adapter aux nouveaux enjeux, ses objectifs peuvent être enrichis afin de coller au mieux aux réalités du territoire.



L'élaboration de l'Agenda 21 a été lancée officiellement par le Conseil municipal en décembre 2009.

En janvier 2010 : la réalisation de l'Agenda 21 a été annoncée à la population avec le lancement du questionnaire.

La commune a fait appel à une stagiaire spécialisée dans les problématiques d'aménagement du territoire, d'environnement et de développement durable pour lancer l'Agenda 21. Un poste de chargé de mission a ensuite été créé pour l'élaboration du projet et sa mise en œuvre

En outre, la commune a bénéficié du suivi méthodologique du CPIE, Centre Permanent d'Initiative d'Environnement pour la phase de concertation.

La méthodologie mise en œuvre s'appuie sur le cadre de référence pour les projets territoriaux de développement Durable et Agenda 21 réalisé par le MEDDTL.

Plusieurs phases ont rythmés le processus d'élaboration du projet engageant à chaque fois un maximum de concertation et de communication :

· **Phase 1 : Lancement de la démarche et la mobilisation des acteurs**

L'objectif de cette phase était d'ajuster au plus près la méthode aux attentes de la commune, à son contexte, et de l'adapter à la diversité des niveaux d'implication des principaux partenaires.

Ce travail s'est déroulé dans le cadre de plusieurs séances de travail avec les élus, les services de la mairie afin de préciser le processus d'élaboration de l'Agenda 21.

Cette phase a également permis de valider le processus de concertation, du public, le plan de communication et le calendrier d'ensemble de la démarche.

· **Phase 2 : la réalisation du diagnostic**

Le diagnostic a pour but de fixer un état des lieux du territoire mais aussi de distinguer les enjeux de la politique de la commune en termes de développement durable. Il renseigne sur la situation actuelle et précise les tendances d'évolution.

A l'issue du diagnostic, une réflexion a été menée sur les forces, atouts, faiblesses et opportunités de la commune, qui a abouti à définir les enjeux locaux de développement durable.

· **Phase 3 : la stratégie de développement durable**

Sur la base du diagnostic, les forces et points faibles ont été identifiés, Ils ont permis de définir des orientations stratégiques et objectifs stratégiques. Cette stratégie globale vise à définir des priorités d'actions de la commune, en matière de développement durable, et de mettre en cohérence les différentes actions en cours et celles proposées en réponse aux attentes dégagées.

· **Phase 4 : le programme d'actions et la mise en œuvre de la stratégie**

Ce programme est le fruit d'une collaboration étroite entre, les élus, les services de la Mairie, ainsi que des groupes de travail.

Les orientations et objectifs définis dans la stratégie sont déclinés en actions. Ce programme d'actions constitue le cadre de travail pour les acteurs publics et privés, individuels ou collectifs, avec lesquels des relations de partenariat ont été tissées pour atteindre les objectifs fixés.

Une cinquantaine d'actions ont été proposées en réponse aux objectifs retenus. Un travail de synthèse a permis de les regrouper en 23 actions réalisables techniquement et financièrement.

Les actions ont été précisées et définies dans une fiche. Cette fiche précise les modalités de l'action, sa cohérence avec les orientations stratégiques et les finalités du développement durable. Elle permet de renseigner sur l'état d'avancement*, le budget prévisionnel ainsi que sur le pilotage de l'action (partenaires et référents). Afin de déterminer la priorité des actions dans le temps et leur délai de réalisation, des critères ont été définis : court terme (moins d'1 an) moyen terme (entre 1 et 2ans) et long terme (environ 3ans). Ces critères permettent d'avoir une vision prospective à long terme et d'échelonner et de suivre l'avancement du plan d'action.

4.2. L'organisation et la mobilisation des services et partenaires

Un poste de chargé de mission Agenda 21 a été créé afin de coordonner la démarche, en appui de l'élu référent.

❖ Une commission Agenda 21

Cette commission a été mise en place spécifiquement pour ce projet. Elle est composée de L'adjoint à l'environnement, référent du projet Agenda 21, du Premier adjoint, de l'adjoint à l'urbanisme, l'adjoint à la culture et de 7 conseillers municipaux, plus le chargé de mission Agenda 21.

La commission a participé à, et validé, l'ensemble des étapes du projet : choix et modalités des ateliers de concertation, plan de communication et sensibilisation, évaluation des propositions d'actions,...

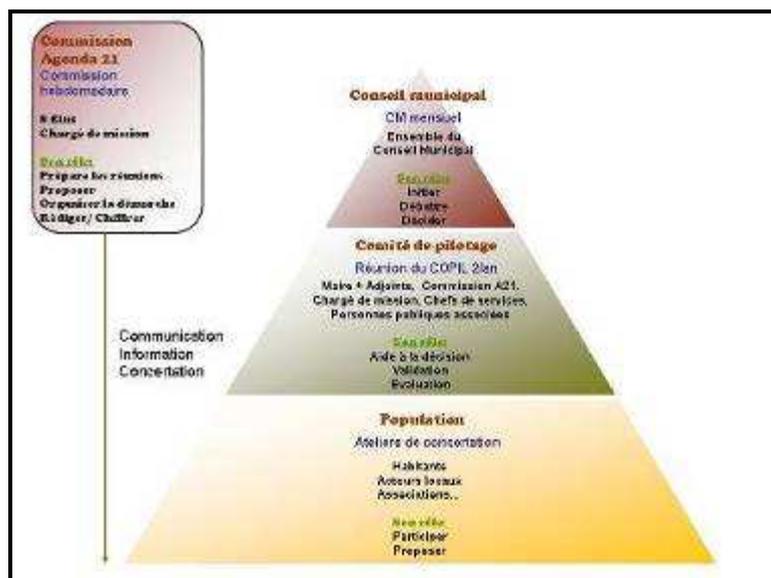
Elle a aussi contribué à la définition de la méthodologie de la démarche mais aussi de la concertation, faire le point sur les méthodes de concertation, et aussi mobiliser les participants et partenaires autour du projet.

❖ Un comité de pilotage :

Présidé par le Maire, il a associé tout au long de la démarche les représentants des organismes partenaires du projet

- Les administrations de l'Etat (DREAL, DDTM)
- la CCNBT
- le SMBT
- le Conseil général et
- le Conseil régional
- la CCI
- la Chambre d'agriculture
- ONF
- Agence de l'eau

Le comité de pilotage, s'est réuni aux étapes clefs de l'Agenda 21. Il représente l'instance décisionnelle de l'Agenda 21.



4.3. La participation de la population et des acteurs

L'Agenda 21 de la commune s'est appuyé, tout au long de sa démarche, sur une participation et une implication des habitants et des partenaires et acteurs locaux.

La commune a intégré le rôle d'une participation réelle des habitants et des acteurs du territoire pour une compréhension approfondie de la situation locale, des problèmes ressentis et des interactions existantes entre les différents domaines. Elle a souhaité donner, au travers de la concertation, une nouvelle place aux habitants, dans le but de parvenir à des propositions validés et concertés par toutes les parties impliquées, pour faire de son Agenda 21 un «projet commun de territoire».

Réunissant environ 80 personnes, la première réunion de concertation s'est tenue au début de la démarche, en avril 2009. Étaient présents les élus, associations, population et Monique Pétard Vice présidente du Conseil Général au développement durable.

Lors de cette réunion un concours pour la création du logo de l'Agenda 21 a été lancé et était ouvert à toute la population.

« J'ai représenté la Terre, à l'intérieur sous formes de puzzle des pays multicolores comme ceux qui y habitent. Tout autour, il y a des cœurs pour montrer qu'il faut respecter la planète. Si on ne la respecte pas elle disparaîtra. »

*Emma Cassin 8 ans,
Créatrice du logo Agenda 21 de Poussan*



❖ Un questionnaire à la population :

Un questionnaire, intitulé « Enquête Diagnostic - Poussan territoire durable » a été diffusé à l'ensemble des habitants fin 2009. Également téléchargeable sur le site Internet de Poussan, il a été distribué en tant que supplément au Bulletin d'informations municipales.

Une douzaine de questions ouvertes et fermées étaient proposées. Des boîtes réservées, type urnes, ont été placées pendant un mois à la Mairie pour faciliter et inciter le retour des questionnaires. Ceci a également permis de mobiliser les commerçants dans la démarche Agenda 21.

- **Un questionnaire aux élus, « Enquête diagnostic territoire de la mairie »**

Un questionnaire était aussi destiné aux élus. Il visait à faire émerger les axes majeurs de la politique de développement durable du territoire. L'enquête était basée sur 5 questions proposant de définir les atouts, faiblesses les déterminants et les évolutions du territoire sur différents thèmes.

- **Un questionnaire aux associations « Votre vision de Poussan »**

Les associations ont aussi répondu à un questionnaire sur les enjeux du développement durable pour Poussan et ainsi déterminé les leviers pertinents pour la démarche.

- **Un questionnaire aux agents municipaux**

L'objectif de cette enquête est de mieux distinguer les leviers d'actions pour aller vers la prise en compte du développement durable dans les comportements au quotidien et ainsi tendre vers l'éco responsabilité et l'exemplarité communale.

❖ **Les Ateliers de concertation Agenda 21 :**

Ces ateliers de concertations étaient destinés à tous les habitants et aux différents acteurs locaux, ils ont permis de construire collectivement le projet, en laissant la parole à tous et ainsi faire évoluer la démarche Agenda 21 avec un maximum de concertation.

Atelier Diagnostic

Lors du premier atelier, des tables rondes ont été mises en place, afin de travailler sur les thèmes du diagnostic ; sous forme de débats en petits groupes. L'objectif était de présenter les premiers éléments du diagnostic, de mettre en débat les atouts et enjeux, et de définir les thématiques jugées prioritaires. Cet atelier était animé par le CPIE et présidé par l' élu référent. La participation en petits groupes a été choisie comme outil pour faciliter le suivi du débat, la compréhension des éléments proposés.

Atelier Thématiques

Les 5 autres ateliers thématiques ont eu lieu durant toute l'année 2010 et 2011 et ont été au cœur de la phase d'élaboration du programme d'action. Ils ont réuni environ 150 personnes. Selon le même déroulé que le premier, ils ont permis :

- une présentation des enjeux du diagnostic et de la stratégie retenue,
- des groupes de travail ont été mis en place pour débattre du programme d'actions autour des 6 orientations de la stratégie, et proposer des pistes d'actions pour l'Agenda 21.

Grâce à ces ateliers, plusieurs propositions ont été intégrées dans le programme d'action.

Ces ateliers ont ainsi enrichi le diagnostic, et permis de confirmer les orientations stratégiques tout en faisant évoluer certains objectifs. Ces échanges ont également servi de base au programme d'actions.



❖ **Communication et Sensibilisation**

En interne à la Mairie : le référent technique informe selon une logique projet les agents et les membres investis dans la démarche. Dans le cadre du volet interne de l'Agenda 21, les agents de la municipalité ont tous été sollicités pour faire part de leurs préconisations pour la collectivité.

Par ailleurs, l'information du public sur l'Agenda 21 et le développement durable plus largement fait l'objet d'une communication régulière dans le bulletin d'informations municipales où une page est réservée à ce thème.

La communication passe aussi par le blog municipal et le site internet de la mairie où toutes les informations sur la démarche Agenda 21 sont disponibles.

La commune participe également chaque année à la semaine nationale du développement durable, plusieurs manifestations ont ainsi été organisées.

- Publications dans le BIM et aussi en suppléments.
- Articles de presses
- Document point d'étape fourni à l'ensemble de la population
- Actions de sensibilisation (semaine du développement durable, expositions,...)
- Sensibilisations sur le blog municipal

❖ **L'implication en interne**

Afin d'assurer l'exemplarité communale et la compréhension des objectifs de ce projet, l'ensemble du personnel municipal a suivi une formation au développement durable. Un guide de l'éco-agent est en cours d'élaboration. Il est construit sur la base du travail réalisé par les agents pendant la formation.

Tous les élus ont été sensibilisés tout au long de la démarche aux enjeux du développement durable et à l'Agenda 21.

❖ **L'implication des partenaires**

L'élaboration de l'Agenda 21 se fait de manière concertée entre les différents acteurs locaux afin de donner naissance à un projet commun de développement. Ils sont ainsi tous associés à la démarche en participant aux différentes instances de concertation qui ont été mises en place.

Au niveau institutionnel, professionnel, tous les acteurs ont été consultés et impliqués dans la démarche afin de veiller à la cohérence du projet et son articulation avec les projets structurant du territoire.

5. L'ORGANISATION, LE PILOTAGE ET L'ÉVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE L'AGENDA 21.

La mise en œuvre de l'Agenda 21 fera l'objet de la même approche participative et transversale que son élaboration. Une organisation à trois niveaux assurera le suivi opérationnel tandis que des retours réguliers seront faits aux habitants par le biais du BIM, du site internet, de la commission extra municipale du développement durable et des forums Agenda 21. L'évaluation du programme d'action constitue un point essentiel de cette phase.

5.1. le Pilotage

❖ La commission de l'Agenda 21

Cette commission a vocation à perdurer en phase de mise en œuvre de l'Agenda 21 sous la forme d'un comité technique rassemblant les membres de la commission auquel s'ajoutent les techniciens référents des fiches-action. La commission se réunira en réunions thématiques associant les référents concernés par les sujets abordés. Ces réunions de travail auront pour mission de s'assurer de la mise en œuvre concrète des actions.

❖ La Commission extra-municipale de mise en œuvre et de suivi de l'Agenda 21

Rassemblant les membres du comité de coordination et les élus référents des fiches-action, il a pour but de définir les orientations stratégiques en cours de réalisation de l'Agenda 21, comme par exemple celles ayant trait à la communication. Il a également la charge de contrôler la mise en œuvre de l'Agenda 21 et de contribuer à son évaluation en vue de son amélioration permanente.

L'Agenda 21 constitue la trame des engagements de Poussan en faveur du développement durable de son territoire. Il n'est donc pas une fin en soi mais un cadre de références « vivant » dans lequel s'inscrira une démarche d'amélioration continue pour les années à venir.

A cet effet, il sera constitué d'une commission extra municipale pour la mise en œuvre et le suivi de l'Agenda 21.

Cette commission a pour rôle de suivre toutes les actions, thématiques, projets et événements liés aux travaux et réalisations en lien avec le développement durable.

Elle sera composée :

- du conseiller municipal en charge de l'Agenda 21 et de la Directrice Générale des Services qui assureront une mission de coordination générale
- d'un élu et d'un technicien référent pour chacun des six grands axes de l'Agenda 21
- des habitants volontaires répartis pour les 6 orientations

Il s'agit d'instaurer un dialogue permanent entre élus et habitants de la ville de Poussan : un pilier fondamental pour assurer sur le long terme la sensibilisation de la population aux nécessités d'agir collectivement pour le Développement Durable.

Cette commission a pour rôle, en ce qui concerne l'Agenda 21 de:

- suivre l'avancement de chaque action au travers des indicateurs de progression et de s'impliquer dans la réalisation de certaines actions si elle le souhaite
- instaurer un dialogue permanent entre les élus et les citoyens sur ces questions
- décliner vers la population, suivant les possibilités de chacun, le suivi des actions
- proposer de nouvelles orientations/actions en fonction des évènements, et de l'action communale
- participer à l'organisation annuelle de forums de retour d'information à la population.

❖ **Le comité de pilotage institutionnel de l'Agenda 21**

Il est prévu que le comité de pilotage qui a suivi l'élaboration de l'Agenda 21 perdure lors de sa mise en œuvre. Ce comité devrait se réunir au minimum une fois par an pour faire le point de l'avancement de chaque action au regard du planning et des indicateurs fixés.

Le chargé de mission Agenda 21 ainsi que l'élu en charge de l'Agenda 21 continueront à coordonner ces différentes instances.

5.2. Implication de tous dans la démarche

❖ **la prise en compte de l'éco-responsabilité en Interne**

L'Agenda 21 va conduire à la formalisation d'actions « développement durable » afin de permettre aux agents d'en intégrer les principes dans leurs pratiques quotidiennes (professionnelles et personnelles).

- Sensibiliser au quotidien les élus / les agents
- Mener une démarche éco – responsable (achats, espaces verts, dématérialisation, maîtrise de l'énergie)
- Améliorer nos outils de gestion de projet
- Assurer une transversalité entre chaque services et communication



❖ Implication des habitants

- Les futurs Ateliers

Après l'expérience réussie et enrichissante des premiers ateliers, la municipalité a décidé de la reconduire.

Des Ateliers seront organisés à chaque grande étape de la mise en œuvre de l'Agenda 21, au minimum une fois par an pour tenir la population informée sur l'avancement de sa mise en œuvre.

- La communication autour de l'Agenda 21

Plusieurs outils permettront de faire le relais de l'avancement des actions. A la suite des publications déjà réalisées, un livret grand public sera également conçu et distribué aux poussanais. Il présentera la démarche Agenda 21, la stratégie et, le programme d'actions de manière pédagogique. Ce livret sera également téléchargeable sur le site internet de la ville, dans la rubrique « Agenda 21 ».

Des actions de sensibilisations seront mise en places tout au long de la mise en œuvre afin de garder une cohérence (Promenades découvertes, eco-gestes, sensibilisation aux déplacements doux, expositions, ...)

5.3. Le suivi opérationnel

Le dispositif de suivi et d'évaluation de l'Agenda 21 a pour but d'assurer le bon déroulement de la mise en œuvre du plan d'actions et la pertinence des orientations et objectifs de la stratégie et ainsi permettre une amélioration continue de l'Agenda 21.

Cette étape du projet est indispensable pour pérenniser l'implication de tous (habitants, services, partenaires) à la mise en œuvre de l'Agenda 21. La communication et la concertation sont des outils primordiaux dans la démarche d'amélioration continue.

La transversalité et le travail en mode projet sont des bases pour le suivi et l'évaluation :

Trois enjeux :

- Un pilotage défini
- Une évaluation participative
- Un suivi technique et une évaluation stratégique

Suivi du plan d'action

Plusieurs documents ont été construit afin d'assurer le suivi et la cohérence des actions de l'Agenda 21 :

La fiche action :

Pour chaque action, une fiche suivi a été réalisée, et prévoit :

- Des indicateurs d'avancement pour permettre le suivi de la mise en œuvre de l'action ;
- Des indicateurs d'efficacité permettant d'évaluer les effets concrets de l'action mise en œuvre.

Elle indique les différents indicateurs pris en compte pour chaque action et précise le référent de collecte, la source des données, l'état d'avancement et une évaluation qualitative de l'action.

Un tableau de bord stratégique

Un tableau de bord est en élaboration, il sera précisé et validé lors des premières réunions de la commission extra-municipale de suivi de l'Agenda 21. Les informations sur le suivi seront disponibles afin d'améliorer la visibilité des actions et permettre une évaluation de leur pertinence.

Un document interne permettra de référencer les comptes rendus de réunion en interne, avec les partenaires. Un calendrier de l'état d'avancement sera également disponible. Ces documents permettront de suivre étape par étape le projet et de communiquer sur son aboutissement.

5.4. L'évaluation : un dispositif d'amélioration continue

La mise en place d'indicateurs de suivi et d'évaluation vise à permettre à la commune de mesurer l'avancée des progrès par rapport à l'état des lieux, et aux objectifs qu'elle s'est fixés, de constater l'efficacité, ou de corriger, réorienter et enrichir la stratégie.

- ❖ **Du questionnement sur les orientations stratégiques**
- ❖ **Indicateurs généraux de développement durable pour la connaissance de la situation communale et de ses évolutions**

Les questionnements stratégiques permettront de vérifier la cohérence et la transversalité du projet territorial de développement durable au regard des enjeux locaux. Sur la base du diagnostic ces indicateurs seront définis pour les objectifs stratégiques. Afin de garder une pertinence et cohérence leur nombre sera limité et basé sur la facilité d'accès aux données et une analyse simple.

Le Référentiel pour l'évaluation des projets territoriaux, du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, la grille RST02 et RESPECT permettront de définir au mieux ces outils de suivi.

6. LES ELEMENTS PARTICULIERS DU PROJET

Une participation à toutes les étapes

Tous les acteurs du territoire (habitants, professionnels, associations, partenaires, personnel communal, etc.) ont participé, de près ou de loin à chaque phase de l'Agenda 21. La communication et la sensibilisation doit permettre de pérenniser l'engagement de tous dans ce projet afin d'encourager la concertation. Et l'implication dans la phase de mise en œuvre et de suivi.

Un portage politique fort

La commission Agenda 21 et ses élus se sont fortement impliqués dans l'élaboration du projet et le sont aussi fort dans la phase de mise en œuvre. La commission se réunit très régulièrement et leur participation aux autres commissions municipales assure la transversalité de la démarche au niveau municipal.

Un lien régulièrement entretenu avec les partenaires extérieurs

L'échange avec les autres communes de la CCNBT engagées dans une démarche de développement durable a été un point important de la démarche. Il est important de préserver une cohérence des projets. Par ailleurs plusieurs partenaires se sont impliqués dans l'Agenda 21 et ont facilité la réalisation d'actions.

Une démarche transversale

La démarche Agenda 21 aura aussi permis de développer le travail en mode projet, entre les différents services, sur différentes actions, Ce type de démarche est à pérenniser.

Il a aussi été important de réfléchir la stratégie et le plan d'action de manière transversale, ceci afin de veiller à la cohérence entre enjeux locaux, orientations stratégiques, objectifs, actions et finalités du développement durable.

Les actions de l'Agenda 21 correspondent aux finalités du développement durable telles que définies dans le référentiel du Ministère.

La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

- Développer et favoriser le covoiturage
- Développement des pistes cyclables
- Mise en place d'un Carapatte scolaire
- Développer le solaire photovoltaïque sur le patrimoine bâti communal

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Création d'un sentier d'interprétation
- 24 heures la Nature à POUSSAN
- Jachères fleuries et boisements en haute garrigue
- Animations de découverte de notre patrimoine naturel
- Gestion de la forêt communale
- Préconisations Arrière port

Epanouissement de tous les être humains

- Plateforme des associations
- Création du Parcours de santé des Baux
- Ateliers Temps Libres
- Formation du personnel
- Mise en Valeur du Centre Historique et du patrimoine culturel
- Ecoresponsabilité de la Mairie

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

- Réhabilitation de la circulade
- Favoriser la prise en compte des notions « d'éco-quartier » et « d'éco-habitat » dans toutes les opérations d'aménagement
- Développement des chantiers d'insertion
- Participation des jeunes à la démocratie locale
- Accueil des nouveaux arrivants

Dynamiques de développement suivant les modes de production et de consommation responsables

- Développement et maintien du commerce de proximité
- Création de Jardins partagés

7. L'ÉTAT ACTUEL DU PROJET ET SON AVANCEMENT

Des orientations stratégiques et un plan d'actions définis

Le processus d'élaboration de l'Agenda 21 (diagnostic, stratégie et plan d'actions) entre 2009 et 2012. Chaque étape de sa construction a été validée par le Comité de Pilotage et par le conseil Municipal. Après la validation du Plan d'action par le Comité de Pilotage, le 25 avril 2012, le Conseil Municipal validera le Plan d'action et adoptera l'Agenda 21 de Poussan le 21 mai 2012. Une fois la délibération validée elle sera transmise au Ministère afin de compléter la candidature à la reconnaissance.

Des actions en cours et des actions réalisées.

Depuis début 2010, la mise en œuvre du plan d'actions a commencé. Plusieurs actions sont réalisées ou en cours. Les actions déjà réalisées sont en cours d'évaluation.

Des actions à poursuivre et à travailler en 2012

Maintenant que le projet est suffisamment avancé, une évaluation va être réalisée par la commission extra municipale chargée de l'évaluation en complément du suivi et de l'évaluation effectué par la commission Agenda 21 Cette commission sera ouverte à tous et participative et aura un rôle primordial dans la mise en œuvre de l'Agenda 21.

8. LES AUTRES PROJETS PHARES COMPLÉMENTAIRES DE LA COLLECTIVITÉ

Le nouveau Quartier Sainte-Catherine

La commune de Poussan envisage la réalisation d'une opération d'aménagement sous forme de ZAC à l'est du village (31 ha)

Le nouveau quartier Sainte Catherine a pour objectif la création d'un quartier reprenant des critères de développement durable. Le projet prévoit l'accueil d'un quartier d'habitat diversifié intégrant- des objectifs de qualité environnementale (gestion des eaux et des déchets, l'optimisation des déplacements et des stationnements avec une hiérarchisation du réseau voirie, des liaisons piétonnes et cyclables, enfin la maîtrise de l'énergie...) et une mixité sociale et urbaine.

Au travers de cette action il s'agit ici d'engager une démarche volontaire pour un développement de la commune tourné vers la prise en compte du développement durable dans les opérations d'aménagements.

La ZAD Arrière Port

Le Pôle Régional d'Activité Economique, 100 ha : projet de Zone d'Aménagement Différé de la région, destinée au développement du port de Sète. Il s'agirait d'une zone logistique. L'aménagement se fera avec la prise en compte des contraintes environnementales et avec l'intégration du référentiel « plate-forme logistique durable » (comprenant par exemple l'utilisation des surfaces de toiture pour des panneaux photovoltaïques, la gestion des eaux usées...). L'identification de cette zone, ne présentant pas d'enjeux patrimoniaux s'est faite grâce aux données de l'observatoire du SMBT. La création de 1000 emplois est prévue. Cet aménagement générera également des recettes fiscales pour la municipalité.

Localisation du projet de PRAE



Source : Région Languedoc Roussillon

En communication avec l'A9, insérant l'échangeur de SETE, en liaison routière directe et immédiate avec le port de SETE, l'intérêt de ce secteur est évident. Si l'intérêt général de cette zone ne fait aucun doute quant à sa contribution forte à la réussite du développement régional, il n'en demeure pas moins que son insertion dans le tissu du Bassin de Thau et de Poussan devra faire l'objet d'une attention particulière.

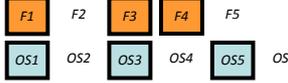
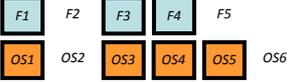
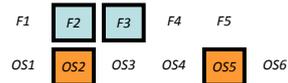
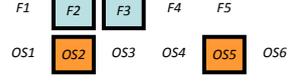
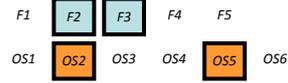
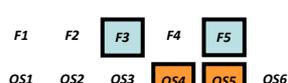
Le Conseil Municipal a ainsi rédigé un document cadre d'analyse et de préconisations préalables à la réalisation de ce projet.

Vu et validé par Monsieur le Maire

ANNEXES

- 1. Cohérence finalités Développement Durable/Stratégie/Actions**
- 2. fiche action type - fiche suivi**
- 3. Cartographie Enjeux territoriaux**
- 4. Projet ZAD -Arrière - port**
- 5. Délibération**
- 6. Communication/presse**
- 7. Liste des personnes ressources**

1. Cohérence finalités Développement Durable/Stratégie/Actions

Action 1	<p>Réhabilitation de la circulade Améliorer les liaisons de la ville pour un meilleur cadre de vie</p>	
Action 2	<p>Mise en place d'un carapate scolaire Développer un système convivial et agréable pour les enfants, tout en les sensibilisant</p>	
Action 3	<p>Développer et favoriser le covoiturage Répondre à un besoin en terme de déplacement interne</p>	
Action 4	<p>Développer les pistes cyclables Mettre en œuvre une circulade douce entre quartiers</p>	
Action 5	<p>Création d'un sentier d'interprétation Faire découvrir le patrimoine naturel et paysage</p>	
Action 6	<p>24 heures de la Nature Améliorer la connaissance sur notre biodiversité</p>	
Action 7	<p>Jachères Mellifères Enrichir la diversité biologique et maintenir une activité apicole</p>	
Action 8	<p>Sensibilisation au développement durable Sensibiliser aux enjeux locaux et globaux du DD</p>	
Action 9	<p>Mise en valeur du Centre Historique Favoriser sa mise en valeur et augmenter le potentiel d'attractivité</p>	
Action 10	<p>Développement et maintien du commerce de proximité Améliorer l'attractivité du centre ville et répondre aux besoins de la population</p>	
Action 11	<p>Intégrer le développement durable dans les opérations d'aménagement <i>S'orienter dans une démarche volontaire vers un aménagement durable</i></p>	

Action 12	<p>Plateforme des associations Favoriser la communication et la visibilité autour des actions associatives</p>	
Action 13	<p>Parcours de santé des Baux Répondre à un besoin en termes d'équipements de loisirs</p>	
Action 14	<p>Ateliers Temps Libres Encourager à la pratique sportive et renforcer le lien social</p>	
Action 15	<p>Chantiers d'insertion Accompagner et soutenir dans l'accès à l'emploi et l'insertion sociale</p>	
Action 16	<p>Jardins partagés Permettre l'accès à une agriculture de proximité et tisser le lien social</p>	
Action 17	<p>Participation des jeunes à la démocratie locale Impliquer les jeunes dans la vie locale</p>	
Action 18	<p>Accueil des nouveaux arrivants Favoriser leur intégration et maintenir une vie locale</p>	
Action 19	<p>Formation du personnel au Développement Durable/Agenda 21 Modifier les comportements professionnels et sensibiliser les citoyens par l'exemple</p>	
Action 20	<p>Développer le solaire sur les bâtiments communaux S'engager dans une démarche visant à diminuer les émissions de CO2</p>	
Action 21	<p>Gestion de la forêt communale Préserver son patrimoine naturel tout en garantissant son caractère multifonctionnel</p>	
Action 22	<p>Démarche interne d'écoresponsabilité S'engager vers une prise en compte du DD et l'inscrire dans le fonctionnement interne</p>	
Action 23	<p>Préconisations au projet Arrière-Port Prendre en compte les enjeux locaux dans le développement futur de la commune</p>	

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

F1

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

F2

Épanouissement de tous les êtres humains

F3

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

F4

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

F5

Aller vers une mobilité plus respectueuse de notre cadre de vie

OS1

Préserver et mettre en valeur notre cadre naturel et rural

OS2

Réduire et prévenir les risques et nuisances

OS3

Développer poussan de manière équilibrée et responsable

OS4

Favoriser la cohésion sociale et la solidarité

OS5

Assurer l'exemplarité communale

OS6

2. fiche action type - fiche suivi

Fiche suivi -Exemple

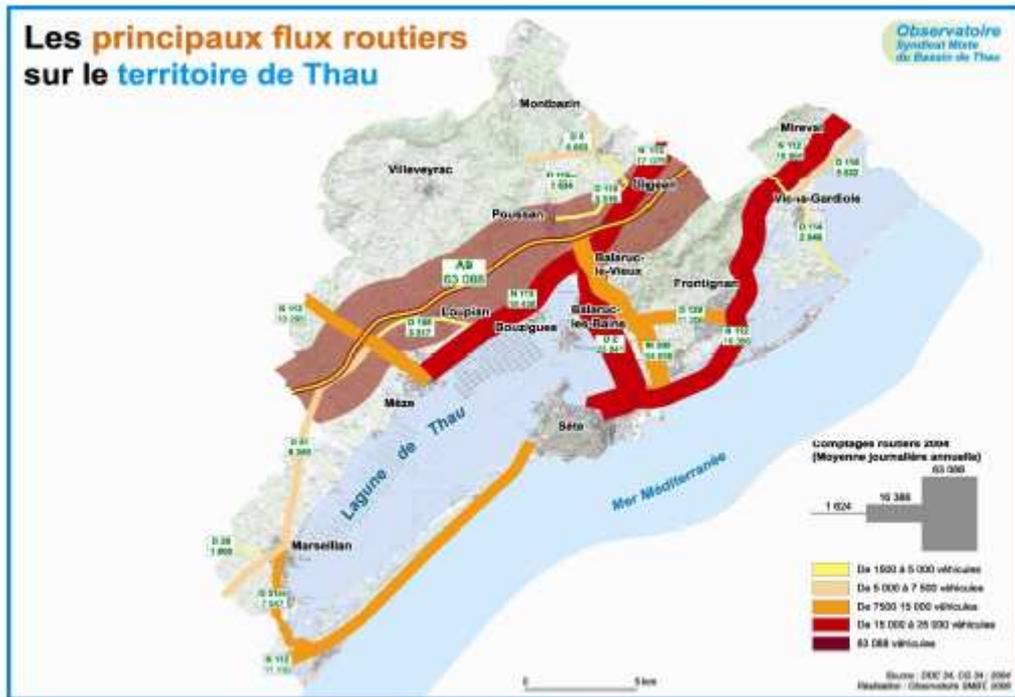
Action						
Objectif						
Indicateurs						
Unité de mesure		Mise à jour de l'indicateur				
Source des données		Réfèrent de collecte				
Valeur de l'indicateur	2011	2012	2013	2014	2015	
Suivi et avancement de l'action (état d'avancement, suivi technique, difficultés, délais,...)						
Suivi du budget dépenses	2011	2012	2013	2014	2015	
recettes						
Taux d'avancement de l'action	Etude préalable	démarrage de l'action	Action en cours	Finalisation	Action réalisée	
Appréciation	●		● ●		● ● ●	

Fiche Action - Exemple

ACTION 1		Réhabilitation de la circulade			
Objectif		Organiser un meilleur partage de la voirie			
Orientations stratégiques locales		Finalités développement durable			
Vers une mobilité plus respectueuse de notre cadre de vie		Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère			
Préservation et mise en valeur du cadre naturel et rural		Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources			
Réduction et prévention des risques et nuisances		Épanouissement de tous les êtres humains			
Développer poussan de manière équilibrée et responsable		Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations			
Favoriser la cohésion sociale et la solidarité		Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables			
Assurer l'exemplarité communale					
CONTEXTE			Etat d'avancement		
<p>Le projet de réhabilitation de la circulade part du constat de la dégradation de cet espace public qui est la vitrine du village. Depuis les années 70 l'espace commun de la circulade est essentiellement occupé par la voiture. Ce projet élaboré en concertation avec les institutions, commerçants et riverains a pour objectif de réorganiser le partage de la voirie afin de réduire les nuisances tant en terme de sécurité, d'esthétique, de confort et de qualité de vie pour ce site remarquable au cœur de la vie du village.</p>			Réalisé	Long terme Moyen terme Court terme	
			En cours		En continu
			- Etude réalisée - 3 tranches de travaux de 4 à 6 mois		
ENJEU			Budget prévisionnel		
Améliorer les liaisons de la ville pour un meilleur cadre de vie			Etude:		
MESURES CONCRETES			Travaux:		
<ul style="list-style-type: none"> • Nouveau partage de la voirie afin d'améliorer la cohabitation entre usagers. • Désengorgement de l'espace public encombré par les voitures • Transfert du stationnement sur des parkings extérieurs à la circulade 			Public visé		
MODALITES DE MISE en ŒUVRE			Riverains		
Réf: Etude Atelier Site/ Cohésium/Altermodal/ lien avec l'action 8 et 9			Commerçants, Touristes		
<ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser les avenues et retrouver une continuité piétonne • Améliorer l'accessibilité pour les personnes âgées, handicapés, poussettes,... • Faciliter l'accès aux commerces dans la continuité du projet visant à améliorer le stationnement • Redynamiser le centre ville avec plus de places pour les marchés, foires et manifestations • Améliorer le cadre de vie en retrouvant un espace esthétique • Revaloriser les façades urbaines du centre historique 			Indicateurs de suivi		
			fréquentation de la circulade		
			Nombre façades rénovés		
			Taux d'occupation des parkings extérieurs		
			Résultats attendus		
			Meilleure circulation et		
			Fréquentation des lieux rénovés		
Elus référent		Services concernés		Partenaires	
Serge CUCULIERE		Urbanisme		CG 34, CAUE	

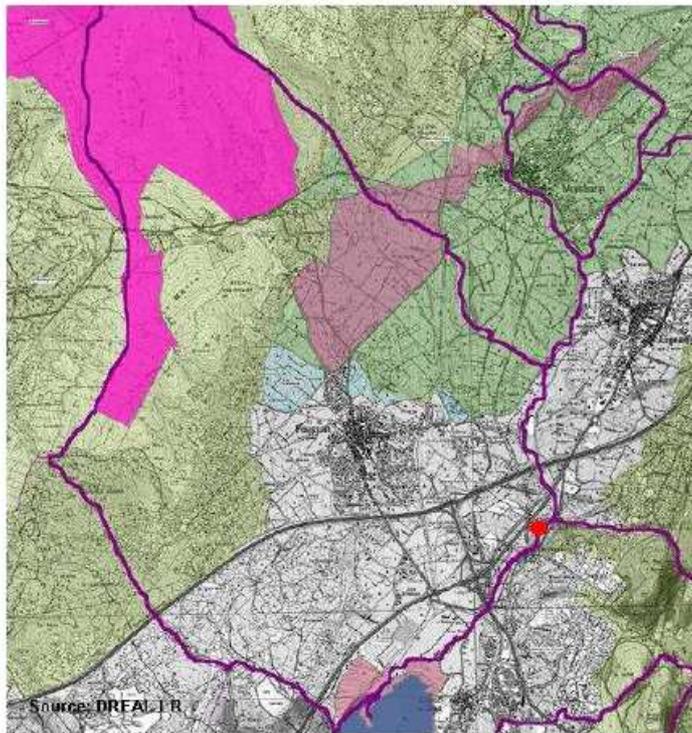
3. Cartographie Enjeux territoriaux

Carte n°6: Evolution de l'occupation du sol 1944-20 05



(Source : DDE, CG34)





Source: DREAL LR

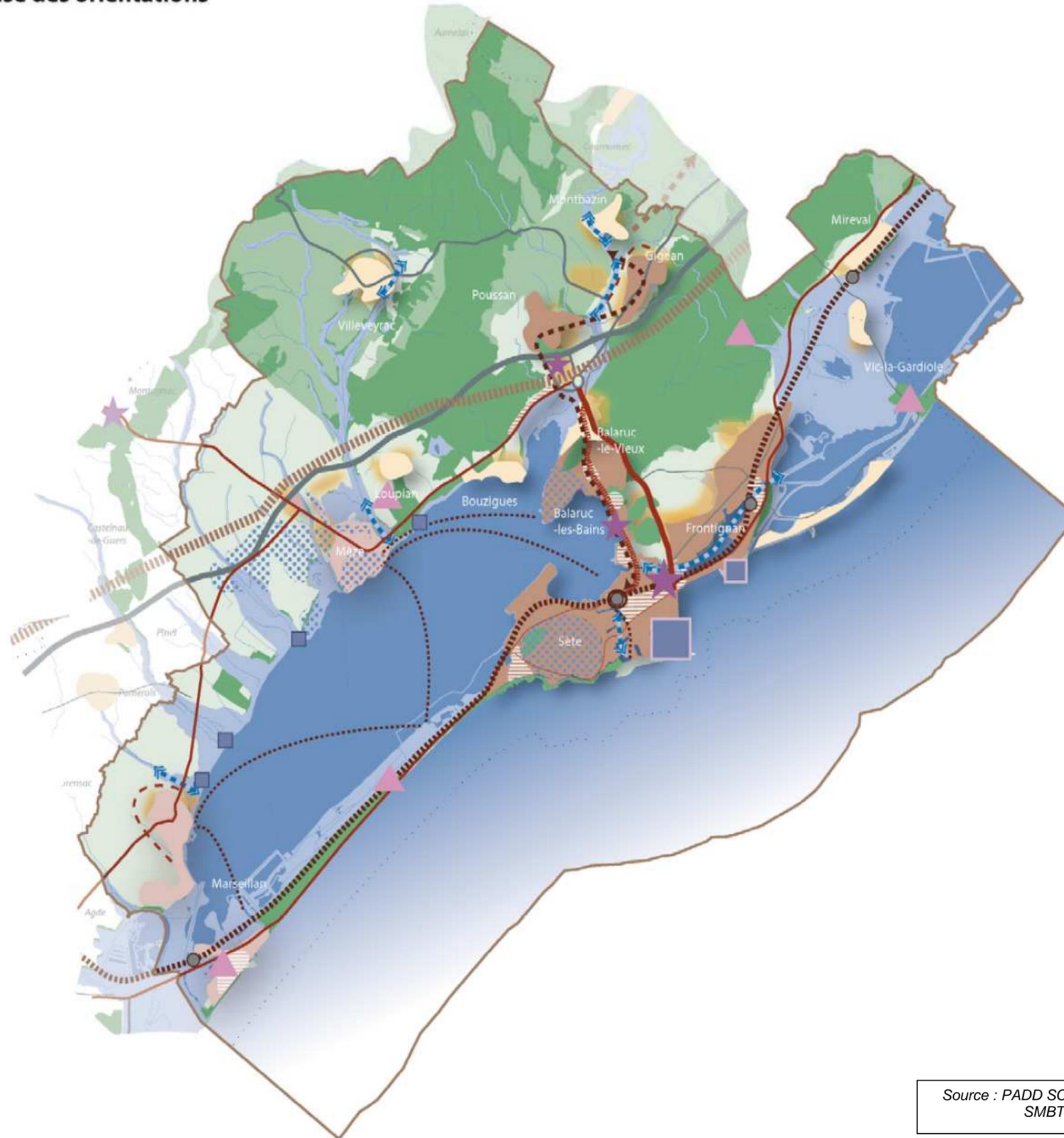
ZNIEFF: Zones Naturelles d'intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

- ZNIEFF type 1
Crèpe de l'Angle
Plaine viticole entre Poussan et Mbazin
- ZNIEFF type 2
Etang de Thau et ses rives
Ripisylve ruisseau d'Issanka
La Moure et le Causse d'Aumelas
- Zone de protection spéciale
Plaine de Fabrègue - Poussan
- Site d'intérêt communautaire
Montagne de la Moure et
Causse d'Aumelas
- Zone de répartition des eaux
- Plans d'eau
- Cours d'eau principaux (DCE)
- Site inscrit comme paysage remarquable:
parc d'Issanka

Pistes cyclables départementales



En rouge les itinéraires à réaliser



CONSTRUIRE UN TERRITOIRE DE HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE

- Protéger la trame bleue du territoire
- Protéger la ressource en eau souterraine en maîtrisant l'impact de tout aménagement
- Préserver les continuités hydrauliques dans les zones urbanisées
- Maintenir et conforter l'ensemble des protections existantes
- Renforcer la protection des espaces naturels et agricoles écologiquement sensibles (ZICO, ZNIEFF, sites inscrits, Natura 2000)
- Protéger les espaces agricoles, maintenir leur vocation, conforter leur fonction paysagère et environnementale

CONTENIR ET ORGANISER LE DEVELOPPEMENT URBAIN

Hierarchiser la croissance urbaine

- Favoriser le développement urbain dans les sites ayant la meilleure capacité d'accueil
- Modérer le développement dans les sites présentant des fragilités environnementales
- Limiter le développement urbain des sites ayant une capacité d'accueil faible

Limiter les consommations foncières

- Privilégier le renouvellement urbain
- Prévoir des extensions urbaines limitées (juste dimensionnement et effort de densité)

GARANTIR L'AVENIR D'UNE ECONOMIE IDENTITAIRE

- Consolider les activités maritimes et lagunaires (surfaces en eau et zones d'exploitation)
- Optimiser et améliorer le fonctionnement du port
- Valoriser le potentiel touristique et de loisirs, organiser la fréquentation
- Favoriser le développement d'une économie de rayonnement métropolitain dans quelques sites ciblés

REORGANISER LA MOBILITE

Créer un réseau structurant de transport alternatif

- Valoriser la présence de la ligne TER et des gares
- S'appuyer sur le pôle intermodal de la gare de Sète
- Mettre en place un Transport en Commun en Site Propre (TCS) entre la gare de Sète et Montbazin
- Mettre en place des navettes publiques de transport sur les canaux et l'étang de Thau

Réorganiser les déplacements motorisés et l'aménagement des voiries

- Finaliser le doublement de la RD600
- Aménager la RD2 en boulevard urbain entre Balaruc-le-Vieux et Sète
- Détourner les flux de transit hors des centres par la création de voies de contournement (Gigean, Marceillan)
- Requalifier et aménager les principales routes touristiques (RD612, RD613, RD51)

Anticiper les effets sur le territoire d'infrastructures programmées depuis l'extérieur

- Les conséquences du passage de la LGV
- Le prolongement possible des transports en commun montpellierains jusqu'aux portes du territoire

Etat initial

- Limite du SCOT de Thau
- Limite du SAGE de Thau
- Cours d'eau
- Routes

Source : PADD SCOT de Thau SMT

4. Projet ZAD -Arrière - port

ANNEXE N°4 : PRAE des Condamines, préconisations d u Conseil Municipal.

Projet de Zone d'Activité Régionale des Condamines

Analyse et préconisations du Conseil Municipal de POUSSAN 02/12/2009

Introduction

La Région Languedoc-Roussillon a exprimé le souhait de créer une zone d'activité régionale sur le secteur agricole dit des Condamines à POUSSAN sur une superficie d'une centaine d'hectares.

En communication avec l'A9, insérant l'échangeur de SETE, en liaison routière directe et immédiate avec le port de SETE, l'intérêt de ce secteur est évident.

Le vice président de région Jean Baptiste GIORDANO a présenté son programme d'action sur le port et toute la place que cette future zone pourrait prendre dans ce dispositif.

Si l'intérêt général de cette zone ne fait aucun doute quant à sa contribution forte à la réussite du développement régional, il n'en demeure pas moins que son insertion dans le tissu du Bassin de THAU et de POUSSAN se doit d'être examinée avec attention tant le territoire concerné présente de sensibilités.

Sur le plan de l'occupation actuelle du site

- Le secteur suit la tendance générale du vignoble Languedocien, il est en mal de reconversion agricole, accentué ici par les effets de la pression foncière due à son attractivité. Il s'agit pourtant de terres de bonne qualité qui assurent souvent les plus forts rendements agricoles et qui contribuent fortement pour les viticulteurs présents sur le site, à l'équilibre financier de leur exploitation. Une étude d'incidence du projet sur les exploitations agricoles devra être faite et toute l'attention portée à ces exploitations en associant les représentants institutionnels de l'agriculture.
- L'autre point particulier est la présence d'une « cabanisation » en logement permanent, accentuée ici par l'occupation des divers délaissés d'infrastructure, les acquisitions doivent s'accompagner d'un traitement social de relogement, il ne pourrait être pris le risque du déplacement de ce mode d'habitat ailleurs sur le bassin de THAU ou POUSSAN.

Sur le plan de l'urbanisme et de l'aménagement

- Les études du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin montrent sa forte attractivité d'où la nécessité impérieuse de réflexions globales préalables : il ne fait aucun doute que de nombreux projets se succéderont, il nous importe de les retenir et de les mettre en place progressivement sur le long terme et en cohérence.

- Notre Plan d'Occupation des Sols est en cours de révision; l'étude est terminée sur le fond. Approuvé vraisemblablement courant 2010, notre Plan Local d'Urbanisme devrait donc être remis en révision, la charge financière de cette procédure nous paraîtrait devoir être provisionnée dès maintenant et imputée totalement au projet de zone régionale.

- Sans préjuger des études d'urbanismes à venir, il nous paraît indispensable de prendre en compte dans le projet et dès maintenant :

1. Une extension du périmètre de Zone d'Aménagement Différé au delà de l'A9 englobant en particulier l'arrivée du tramway, cette zone économique pourrait être inscrite avec une vocation essentielle d'activités de service, tournée vers l'activité tertiaire, l'éducation et la formation.
2. Des liaisons calibrées avec l'agglomération de POUSSAN par l'ouvrage routier existant sur A9, par l'ouvrage hydraulique de la VÈNE sous A9, sur la RD2.
3. Le lien avec le hameau d'ISSANKA.
4. Le traitement et la qualification en voie d'entrée de ville en lisière du projet de la RD2 bordée par la LAUZE.
5. La mise en place de liaisons directes avec le massif de la Gardiole, par coulée verte logeant les divers mode de déplacement doux (en particulier piéton et randonnée, vélo et VTT, cavalière).
6. La mise en œuvre d'équipements communs tel en premier lieu une déchèterie...
7. La préservation de l'abbaye Saint Vincent, patrimoine communal.

Sur le plan de la ressource et de la gestion des eaux et des paysages

- Située à proximité immédiate, voire même localement intégrée à la zone humide d'accompagnement de la VENE, en amont du captage en eau potable d'ISSANKA, la zone se trouve très proche, et en partie basse, en quasi communication avec l'étang de THAU. Cette situation géographique eu égard à l'occupation projetée du secteur impose sans qu'il soit nécessaire de les développer ici :

- toutes les précautions et analyses préalables nécessaires,
 - la prise en compte et le respect strict des contraintes tant à la mise en place de la zone que dans sa gestion et son inévitable évolution à long terme.
- La situation de la zone, en vue depuis les grands axes de circulation, impose dès le départ, la prise en compte de sa perception, déduisant la mise en place d'un plan paysager global partagé s'imposant aux divers maîtres d'ouvrages.

Sur le plan des infrastructures de transport et voies de communication

- Il importe de définir les trafics générés par la zone et de dimensionner les points d'échanges de façon à maintenir la fluidité du trafic des RD 613 et RD2. Il nous paraît indispensable dès à présent d'informer ensemble, le Département afin d'évaluer les conséquences de la zone sur le projet d'aménagement de l'échangeur ex RN300 /RD613 et sur l'échange R613/RD2.
- Une bonne concertation ainsi qu'un niveau d'étude adapté en amont, doit permettre que toutes mesures de sauvegarde, réservation foncière en particulier, soient prises par chacun des maîtres d'ouvrages routiers afin de pouvoir anticiper un schéma de voirie en permanence adapté à la situation du trafic.
- Pour prendre en compte les déplacements journaliers domicile travail, il faut accompagner la réflexion sur le bassin de THAU en y intégrant le projet ; la connexion transport en commun en site propre au travers de la zone ou en marge, avec le réseau de tramway vers SETE, nous paraît être la réponse adaptée. Les liaisons routières du Nord de la RD2 vers la zone doivent être également examinées.
- Le maillage des divers grands projets de voie cyclable doit être examiné et l'incidence sur le projet pris en compte.

Sur le plan des nuisances bruit et qualité de l'air et des risques

- Du fait de sa présence en bordure : de l'étang de THAU, des cours d'eau de la VENE et de la LAUZE, la zone est concernée par la proposition de mise en place de Plan de Prévention des Risques Inondation en cours par les services compétents dans ce domaine.
- Nous précisons qu'une étude hydraulique sur le bassin versant de la LAUZE (Cabinet ENTECH) vient d'être conduite par la commune et propose un accompagnement du cours d'eau dans le secteur.
- Enfin, l'incidence sur la qualité de l'air pour les riverains nous semble devoir bien sûr être examinée en amont, afin de s'assurer de la faisabilité du projet.
- A titre de mesure compensatoire sur l'environnement, il nous paraît indispensable de réduire les risques relatifs à la sécurité routière et la pollution directe des eaux de la lagune existants actuellement en bordure la RD 613, du fait du fonctionnement d'un restaurant routier. Pour éviter toute accentuation de ces

risques qui ne manqueraient pas de se produire du fait de la forte génération de trafic de Poids-Lourds, nous vous demanderons qu'il soit envisagé le déplacement du restaurant existant vers la zone, dans un lieu plus adapté et attractif. L'espace libéré supprimant de fait un point noir sur la RD 613, pourrait être réutilisé comme aire d'accès-parking à la future voie cyclable du tour du bassin de THAU construite par le Département et départ pour la découverte de la zone humide accompagnant la VÈNE.

5. Délibération

19 janvier 2009

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
CANTON DE MEZE
COMMUNE DE POUSSAN

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 19 janvier 2009 à 18h30

Convocation du lundi 12 janvier 2009

PRESENTS : J. ADGE - J. BOUSQUET - Y. PUGLISI - P. MARIEZ - G. RIVE – A. LAURENS - G. NATTA - M. NEGRE - J. L. LAFON - J. M. VICENS – M. BERNABEU – S. CUCULIERE - V. FERRER – I. ALIBERT - M. ARRIGO - C. FORNES – F. SANCHEZ - D. NESPOULOUS – A. RAJA – O. FREZOU

POUVOIRS : N. DAVOISNE à J. BOUSQUET
 E. BOUSQUET à V. FERRER
 P. GIUGLEUR à J. ADGE
 B. BORDENAVE à O. FREZOU

ABSENTS EXCUSES : H. DE FALCO - J. TABARIES - L. MATHIEU - B. FERRARIOLO - L. KERBIGUET

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre MARIEZ

Monsieur le Maire fait l'appel des présents et des pouvoirs.

Compte rendu de la séance du 1^{er} décembre 2008 : approuvé.

NOTE DE SYNTHÈSE N° 4 : Agenda 21 local

Monsieur Pierre MARIEZ, adjoint à l'Environnement et au Cadre de Vie, a souhaité poser la question suivante :

Comment mettre en place un mode de développement conciliant croissance économique, progrès social et préservation de l'environnement sur le territoire communal ?

C'est pour répondre à cette exigence que la commune de Poussan, en complément à la révision du PLU, souhaite mettre en œuvre le concept de développement durable.

Pour cela un instrument est choisi : l'Agenda 21 local.

Il s'agit :

- d'un document qui articule un diagnostic, une stratégie à moyen/long terme et des actions immédiates ;
- d'une démarche visant à définir les orientations et les actions de « développement durable » pour l'ensemble des compétences de la commune.

Ses traductions sont multiples, le projet de territoire s'appuie sur diverses thématiques telles que : déplacements, développement économique, aménagement, construction, habitat, politique de la ville, de l'eau, politique de l'environnement, culturelle, sociales ou donne des pistes pour ce qui concerne la démocratie participative et délibérative.

L'Agenda 21 permet de :

- coordonner l'ensemble des politiques menées dans une logique de développement durable ;
- valoriser un territoire en mobilisant le maximum de ses acteurs dans un projet ambitieux, fédérateur et porteur d'innovations sur le long terme ;
- sensibiliser et associer toutes les parties prenantes du développement local grâce à un processus de travail en commun approfondi ;
 - développer une culture commune et des compétences en matière de prospective territoriale, en réunissant des acteurs aux sensibilités différentes pour construire une vision commune d'un futur souhaitable pour la commune ;
 - mobiliser les énergies au sein des services de la collectivité, d'enrichir les missions de certains agents, de repenser les modes d'action dans une perspective d'amélioration des services publics locaux ;
 - mieux maîtriser certaines dépenses publiques grâce à une approche « coût global » des projets, en s'appuyant sur un management environnemental efficace (économies d'eau, d'énergie, de papier, de produits phytosanitaires, de déplacements...).

Par conséquent, il appartient au conseil municipal :

- de décider le lancement de la démarche Agenda 21 local ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de cette affaire.
- De solliciter les aides liées à tous les organismes susceptibles de subventionner ce projet (Etat, Collectivités Territoriales, autres.....)

Une commission municipale « Agenda 21 » est mise en place en attente de la création d'un comité de pilotage :

Jacques BOUSQUET, Pierre MARIEZ, Guy RIVE, Evelyne BOUSQUET, Jean Louis LAFON, Michel BERNABEU, Serge CUCULIERE, Florence SANCHEZ, et un élu du groupe non majoritaire.

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

République Française

Département
Hérault
Canton de Mèze
Commune de Poussan

DELIBERATION

DU
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2012

L'an deux mille douze, le deux avril, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Jacques ADGE, Maire.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 2

PRESENTS : J. ADGE, J. BOUSQUET, Y. PUGLISI, P. MARIEZ, G. RIVE, S.CUCULIERE, G. NATTA, J. TABARIES, E. BOUSQUET, M. NEGRE, J. L. LAFON, J. M. VICENS, M. BERNABEU, P. GIUGLEUR, B. FERRAILOLO, V. FERRER, I. ALIBERT, M. ARRIGO, C. FORNES, D. NESPOULOUS, B. BORDENAVE.

POUVOIRS : H. DE FALCO à J. ADGE
F. SANCHEZ à J. BOUSQUET

ABSENTS EXCUSES : N. DAVOISNE, L. MATHIEU, A. LAURENS, L. KERBIGUET, G. CLADERA, G. STORM

Date de la convocation :

N° 2012 / 19

Objet de la délibération :

Validation des orientations stratégiques de l'Agenda 21

Monsieur P. MARIEZ, adjoint délégué à l'Environnement et au Cadre de Vie rappelle que par délibération du 19 janvier 2009, la Ville de Poussan s'est volontairement inscrite dans une démarche d'élaboration d'un Agenda 21 local,

La phase de diagnostic, réalisée à l'issue d'une large concertation avec la population (enquête, réunions publiques, ateliers), a permis de faire émerger 6 orientations stratégiques inscrites dans le document qui sera soumis cette année à la reconnaissance nationale du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des transports et du logement.

Le comité de pilotage de l'agenda 21 a validé, le 20 avril 2011, après quelques ajustements rédactionnels, les propositions d'orientations stratégiques formulées.

Avec cette étape s'achève donc la phase de stratégie de l'agenda 21. C'est une étape fondamentale qui a préfiguré l'élaboration du plan d'actions, qui est en cours

Les membres du conseil municipal sont invités à approuver ce document de stratégie de l'agenda 21. Avant cela, il est proposé aux membres du conseil municipal de prendre connaissance du document de stratégie de l'agenda 21, présentant les 6 orientations stratégiques :

ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE L'AGENDA 21

1 Vers une mobilité plus respectueuse de notre cadre de vie

Optimiser et sécuriser les déplacements
Améliorer l'offre en stationnement
Encourager une mobilité alternative à la voiture individuelle

2 Préservation et mise en valeur de notre patrimoine naturel et rural

Valoriser le potentiel naturel et paysager
Eduquer et sensibiliser à la protection de l'environnement

3 Réduction et prévention des risques et des nuisances

Assurer la sécurité des biens et des personnes
Assurer un cadre de vie de qualité aux poussannais

4 Assurer notre développement de manière responsable

Favoriser l'intégration par l'emploi
Renforcer l'attractivité communale
Penser l'aménagement de manière durable

5 Favoriser la cohésion sociale et l'intégration de tous dans la vie locale

Développer l'offre de loisir, sport et culture
Favoriser la participation de tous à la vie locale
Développer la cohésion sociale

6 Assurer l'exemplarité communale (Volet interne)

Engager une démarche transversale « développement durable »
Mise en place de l'éco-responsabilité

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Du



*Le conseil municipal,
après avoir délibéré,
A l'unanimité,*

Approuve le document de stratégie de l'agenda 21 présentant les 6 orientations stratégiques :

1 Vers une mobilité plus respectueuse de notre cadre de vie

Optimiser et sécuriser les déplacements
Améliorer l'offre en stationnement
Encourager une mobilité alternative à la voiture individuelle

2 Préservation et mise en valeur de notre patrimoine naturel et rural

Valoriser le potentiel naturel et paysager
Eduquer et sensibiliser à la protection de l'environnement

3 Réduction et prévention des risques et des nuisances

Assurer la sécurité des biens et des personnes
Assurer un cadre de vie de qualité aux poussannais

4 Assurer notre développement de manière responsable

Favoriser l'intégration par l'emploi
Renforcer l'attractivité communale
Penser l'aménagement de manière durable

5 Favoriser la cohésion sociale et l'intégration de tous dans la vie locale

Développer l'offre de loisir, sport et culture
Favoriser la participation de tous à la vie locale
Développer la cohésion sociale

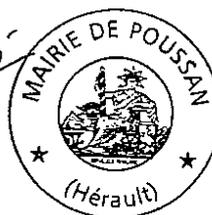
6 Assurer l'exemplarité communale (Volet interne)

Engager une démarche transversale « développement durable »
Mise en place de l'éco-responsabilité

Pour copie conforme,

Poussan,

Le maire,



6. Communication/presse

Poussan

L'Agenda 21 se penche sur le cadre naturel et rural du village

Mardi soir, dans le cadre de l'Agenda 21, c'était au tour de la préservation et de la mise en valeur du cadre naturel et rural d'être étudié par des Poussannais volontaires, à la salle Jean-Théron.

Après un rapide rappel des éléments du diagnostic, Pierre Mariez, adjoint au maire délégué au cadre de vie et à l'environnement, a défini les objectifs de la réunion : dégager des axes de travail et des projets d'action en relation avec le thème de la soirée. Autour de Sarah Zammit, chargée de mission Agenda 21, deux animatrices de la CPIE participaient à l'organisation de la soirée.

Chacun des 25 participants se mettait rapidement au travail en recherchant 5 mots pour caractériser le cadre naturel et rural de Poussan. Si Poussan présente différents intérêts, les participants rete-



L'assistance devait notamment caractériser Poussan en cinq mots.

naient son patrimoine culturel et naturel, ses garrigues et sa plaine viticole, sa circulado et son dynamisme qui le rend vivant. Après ce *brainstorming*, Sarah Zammit revenait sur des axes de travail dégagés en mai avec les faiblesses

et les points forts de la commune. Concentrée sur le sujet, l'assemblée devenait studieuse pour rechercher des actions qui sauront assurer à Poussan la valorisation et la préservation de son cadre rural et naturel. ●

http://www.thautv.net/Plantation-d-arbustes-a-Poussan_a359.html

Edition du lundi 20 décembre 2010



DR

Le milieu scolaire acteur du développement durable

Poussan Vendredi dernier, une plantation d'arbustes méditerranéens a été réalisée par quelques élèves de l'école des Baux. Ceux-ci viennent compléter la jachère fleurie semée par les chasseurs sur ce terrain municipal qui constituera ainsi un lieu refuge pour la petite faune et de nourriture pour les insectes pollinisateurs. Les essences (arbustes et fleurs) ont été choisies par des apiculteurs pour leur pouvoir mellifère.

Ainsi, des apiculteurs locaux viendront prochainement installer des ruches sur ce terrain et leurs abeilles pourront ainsi butiner un nectar de qualité à l'abri des activités humaines à l'origine de la chute des populations d'abeilles, ces dernières années. Outre le bénéfice pour la biodiversité, cet espace permettra d'ouvrir le milieu et constituera un coupe feu. C'est pourquoi, après avoir planté les arbres, les élèves ont pu bénéficier du savoir de trois apiculteurs venus expliquer leur métier.

Pour la mairie, ce projet entre dans le cadre de l'Agenda 21. « Il a permis de faire travailler ensemble, différents acteurs locaux : le conseil général, la municipalité, les chasseurs et les apiculteurs, les pépiniéristes et le milieu scolaire. Il répond en cela parfaitement aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux du développement durable ».

Concours du logo de l'Agenda 21



Et voilà le concours du logo de l'Agenda 21 c'est fini

Et la Mairie de Poussan vous remercie à son tour d'avoir participé et composé de si beaux dessins.

*Le logo gagnant a été créé pour une petite dessinatrice de 8 ans de l'école des Baux: **Emma Cassin** !*

Elle a expliqué son dessin: " J'ai représenté la Terre, à l'intérieur sous formes de puzzle des pays multicolores comme ceux qui y habitent. Tout autour, il y a des cœurs pour montrer qu'il faut respecter la planète. Si on ne la respecte pas elle disparaîtra. "

Critères relatifs aux propositions

Le Concours de logo de l'A21 de Poussan a été supervisé par un jury composé par les élus de la commission technique de l'A21, ainsi qu'un professionnel du dessin et de l'art. Les membres du jury ont examiné toutes les propositions anonymes soumises et ont effectué une présélection en se basant sur les critères suivants :

- Créativité et originalité de la conception du logo
 - Prise en compte des différents aspects du développement durable : Economie, Social et Environnement, ainsi que les principes d'intégration, de solidarité et d'union.
 - Compréhension sans utilisation de mots
 - Ne pas être utilisé par d'autres Agenda 21
 - Conception claire, Clarté de la présentation et Conception intemporelle
- Toutes les propositions ont été examinées dans l'anonymat le plus total afin de garantir l'égalité des chances de tous les participants. Les dessins présentés ont été exposés avec les coordonnées cachées et identifiés par des numéros. Seule la chargée de Mission Agenda 21 a eu accès aux noms!

Nous avons dû choisir entre 32 propositions ! Et la discussion fut passionnée | *Déjà on a pu constater que les idées à Poussan ne manquent pas !*

Publié par [Chargée de Mission, Amanda Valencia](#) à l'adresse [03:40 0 commentaires](#) 
Libellés : [Participation](#)

02.05.2009

Jacques Adgé et Pierre Mariez s'expriment sur le lancement de l'Agenda 21.

Lors de la réunion publique du mercredi 29 avril, Jacques Adgé, Maire de Poussan, et Pierre Mariez, Adjoint délégué à l'environnement et au cadre de vie, ont tenu à préciser pourquoi, avec le conseil municipal, ils avaient souhaité que la commune s'inscrive dans une démarche " Agenda 21



Pierre Mariez après avoir remercié le nombreux public précisait : " nous avons abordé ce sujet au moment des élections municipales. En janvier il a fait l'objet d'une délibération en conseil municipal. Nous rentrons dans la phase inaugurale avec cette réunion car il est nécessaire de développer des liens avec la population qui sera impliquée. "

Quelle définition donne Pierre Mariez à l'Agenda 21?

" C'est un projet de territoire qui vise à mettre en oeuvre le développement durable en coordonnant l'ensemble des politiques menées, c'est à dire la recherche d'un meilleur équilibre entre développement économique, la justice sociale et la préservation de l'environnement. Ne pas confondre avec écologie ou restriction. C'est surtout essayer de faire mieux. »



Quel intérêt pour les Poussanais?

" Nous aurons avec l'Agenda 21, un projet que la population se sera appropriée grâce à des réunions et des ateliers. " précisait Pierre Mariez tandis que **Jacques Adgé rajoutait :** " à travers cet Agenda notre volonté est de faire participer un maximum de Poussanais à l'élaboration d'un programme d'actions par rapport à de nombreux enjeux locaux.

Outre l'intérêt financier avec des aides possibles, il présente de nombreux côtés positifs pour la population. Les intervenants vous le préciseront dans cette réunion qui marque le lancement officiel de l'Agenda 21 ".

<http://poussan.blogs.midilibre.com/archive/2009/05/02/jacques-adge-et-pierre-mariez-s-expriment-sur-le-lancement-d.html>



Énergies renouvelables

La Mairie de Poussan vient de s'équiper de panneaux photovoltaïques.



Dans le cadre du développement des énergies renouvelables et dans l'optique des opérations liées à la mise en place de l'Agenda 21, des panneaux photovoltaïques ont été installés sur la toiture de la mairie. Cette installation sera couplée à un panneau d'information sur la production d'énergie.

La puissance installée est de 9 900 Wc pour une surface de panneaux de 72,1 m². Le coût total du projet s'élève à 67 000 € (panneau d'information inclus).

Il sera financé par une subvention de la région de 9 900 € (80% versé au démarrage, le solde un an plus tard) et par un emprunt de 60 000 € sur 10 ans à un taux de 3,57%.

Les annuités de l'emprunt (intérêt et capital) sont entièrement couvertes par la revente de la production à ErDF. Au-delà des 10 ans, les revenus constitueront une ressource pour la commune à hauteur de 8 000 € annuels garantis pendant 10 ans. Les recettes, ainsi dégagées, seront utilisées dans le domaine du développement durable.

Trois entreprises ayant été consultées, les travaux ont été réalisés par la société *Qualis Énergie* implantée à Poussan.

Une installation photovoltaïque se compose de modules solaires, eux même constitués de cellules photovoltaïques, à base de silicium le plus souvent.

Ces générateurs transforment directement l'énergie solaire en électricité (Courant continu). La puissance est exprimé en Watt-crête (Wc), unité qui définit la puissance électrique disponible aux bornes du générateur dans des conditions d'ensoleillement optimales.

Un ou plusieurs onduleurs convertissent le courant continu produit en courant alternatif à 50Hz et 220 V. Toute personne installant des modules photovoltaïques sur ses bâtiments et/ou habitation devient producteur d'électricité. Le raccordement au réseau d'électricité lui permet d'injecter, selon le choix retenu, tout ou partie de sa production. L'électricité injectée sur le réseau est revendue à des tarifs fixés dans un cadre réglementaire par les pouvoirs publics.



55 panneaux photovoltaïques
surface 72 m²
9 900 Watts crête
1 500 Volts cumulés
Production annuelle :
12 000 KWh/an
5 700 Kg de CO² évités par an



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION DE LA VILLE

Bim traitant de l'Agenda 21 disponibles sur le site de la mairie

Document portant sur l'Agenda 21 disponible en libre accès sur le site de la mairie

www.ville-poussan.fr

<http://blog.ville-poussan.fr/> rubrique Agenda 21

<http://agenda21-poussan.blogspot.fr/>

<http://agenda21-poussan.blogspot.fr/>

7. Liste des personnes ressources

Agenda 21 de Poussan Personnes Ressources

Prénom & NOM	Fonction	Tel.
Jacques Adgé	Maire	04 67 18 35 93
Pierre Mariez	Adjoint/Référent Agenda 21	04 67 18 35 93
Serge Cuculière	Adjoint à l'urbanisme	04 67 18 35 93
Evelyne Bousquet	Conseillère municipale	04 67 18 35 93
Danielle Nespoulous	Conseillère municipale	04 67 18 35 93
Jean Louis Lafon	Conseiller Municipal	04 67 18 35 93
Karim Lesaffre	Chargé de mission Agenda 21	04 67 18 35 92
Alexandre Sallé	Chargé de mission Agenda 21 CCNBT	04 67 78 55 96
Christian Cazin	Agenda 21 CG Hérault	04 67 67 76 34
Emilie Varraud	CPIE	04 67 24 07 55
Jacques Bougard	Habitant	04 67 74 23 97
Guilhem Bastide d'ysard	Habitant	06 82 07 34 93
Paule Pastre	Habitant	04 67 78 21 36



Service Agenda 21
04.67.78.99.51.
agenda21@ville-poussan.fr

« J'ai représenté la Terre, à l'intérieur sous formes de puzzle des pays multicolores comme ceux qui y habitent. Tout autour, il y a des cœurs pour montrer qu'il faut respecter la planète. Si on ne la respecte pas elle disparaîtra. »

*Emma Cassin 8 ans,
Créatrice du logo Agenda 21 de Poussan*

